

Fondation **AJD**
Maurice Gounon

Rapport Moral & Financier

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019

Fondation AJD Maurice Gounon
3 montée du Petit Versailles - 69300 Caluire & Cuire



Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Edito | 4 |
| 2019 en bref..... | 5 |
| Présentation de la Fondation | 6 |
| L'histoire des AJD..... | 6 |
| Les Pères fondateurs..... | 6 |
| La mission de la Fondation | 7 |
| Des valeurs historiques | 7 |
| Qui aidons-nous ? | 7 |
| Des actions pour « offrir une réponse à chacun » | 8 |
| Les établissements de la Fondation..... | 9 |
| Chiffres Clés 2019 | 10 |
| Plateforme Enfance & Familles | 10 |
| Plateforme Adultes & Insertion..... | 10 |
| Une Gouvernance renouvelée pour un nouveau cap ! | 11 |
| Le Conseil de Surveillance..... | 11 |
| Le Directoire..... | 12 |
| Les Comités | 12 |
| Le siège social & les fonctions support | 13 |
| Les établissements et services..... | 13 |
| Développements & Orientations nouvelles | 14 |
| Inauguration de la nouvelle Pomme d'Api..... | 14 |
| Intégration de MAJO Logement..... | 16 |
| Création de la plateforme Enfance & Familles | 16 |
| Lancement de la 2 ^{ème} phase de développement d'Albigny | 17 |
| Ouverture du service LAMNA..... | 18 |
| Perspective d'un nouveau pôle MNA | 19 |
| Création du Pôle Orée | 19 |
| Mandat de gestion de Mirly-Solidarité..... | 20 |



Fondation **AJD**
Maurice Gounon

| | |
|--|-----------|
| Réorganisation de l'Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) de Mirly-Solidarité..... | 21 |
| Création de ReLYance | 22 |
| Création de Terrami(e)s | 23 |
| Actualités marquantes 2019 | 24 |
| Partenariat pluriannuel avec la Direction de la Cohésion Sociale..... | 24 |
| Visite de la députée Brigitte Bourguignon | 25 |
| Brocante Solidaire..... | 25 |
| Partenariat avec l'Education Nationale..... | 26 |
| Label du Don en Confiance..... | 27 |
| Évolution de l'organisation interne | 28 |
| Les Ressources Humaines | 28 |
| La Qualité..... | 32 |
| Le Patrimoine & l'Environnement du Travail | 36 |
| La Communication & le Fundraising..... | 37 |
| Les Ressources Financières | 42 |
| Remerciements | 49 |

Edito



A l'heure où je rédige ce rapport moral nous sommes plongés au cœur de la catastrophe sanitaire Covid-19 et confinés depuis le 16 mars dernier. Le premier moment de sidération passé, nous nous installons tant bien que mal dans le confinement de rigueur depuis maintenant 3 semaines mais le travail pour nos équipes ne s'arrête pas ! Je souhaite dire combien j'apprécie l'engagement solidaire dont font preuve les salariés de la Fondation qui sont présents chaque jour auprès de nos usagers, enfants, adolescents, adultes. Ils ont tous besoin de nous en temps ordinaire et encore davantage en ces moments très anxiogènes. Je remercie aussi tous les salariés et bénévoles qui se portent volontaires chaque jour pour venir en soutien lorsqu'une absence imprévue intervient. Nos entreprises sociales ne sont pas comme les autres car nous travaillons au service de publics fragiles, dans un cadre associatif où l'intérêt personnel passe après celui du collectif. La solidarité et l'implication individuelle sont portées par des convictions fortes et animées par des valeurs humaines de respect, d'égalité et de justice.

La Fondation AJD et les associations du secteur social et médico-social tiennent debout, et si le malheur fait baisser la tête, l'épreuve la fait se relever !

Les équipes sont sur le terrain car on ne peut pas « télé-travailler » la relation humaine au sein d'une Maison d'Enfants ou d'un Foyer d'Hébergement. Même si elle est confrontée à des problèmes d'organisation et à de fortes interrogations concernant les répercussions des événements sur la vie des personnes et sur les discriminations et violences associées à ce confinement, notre Fondation tient le cap pour traverser cette tempête qui aura des conséquences encore inimaginables aujourd'hui. Quoiqu'il en soit, nos missions sont interrogées de façon très paradoxale car il nous faut concilier l'injonction vitale de confinement et l'injonction de poursuivre notre travail d'aide auprès des usagers pour qui il en va de la survie dans certains cas. La responsabilité de chacun est confrontée à l'acceptation de la privation de liberté mais aussi à cette tension douloureuse entre repli sur soi et don de soi.

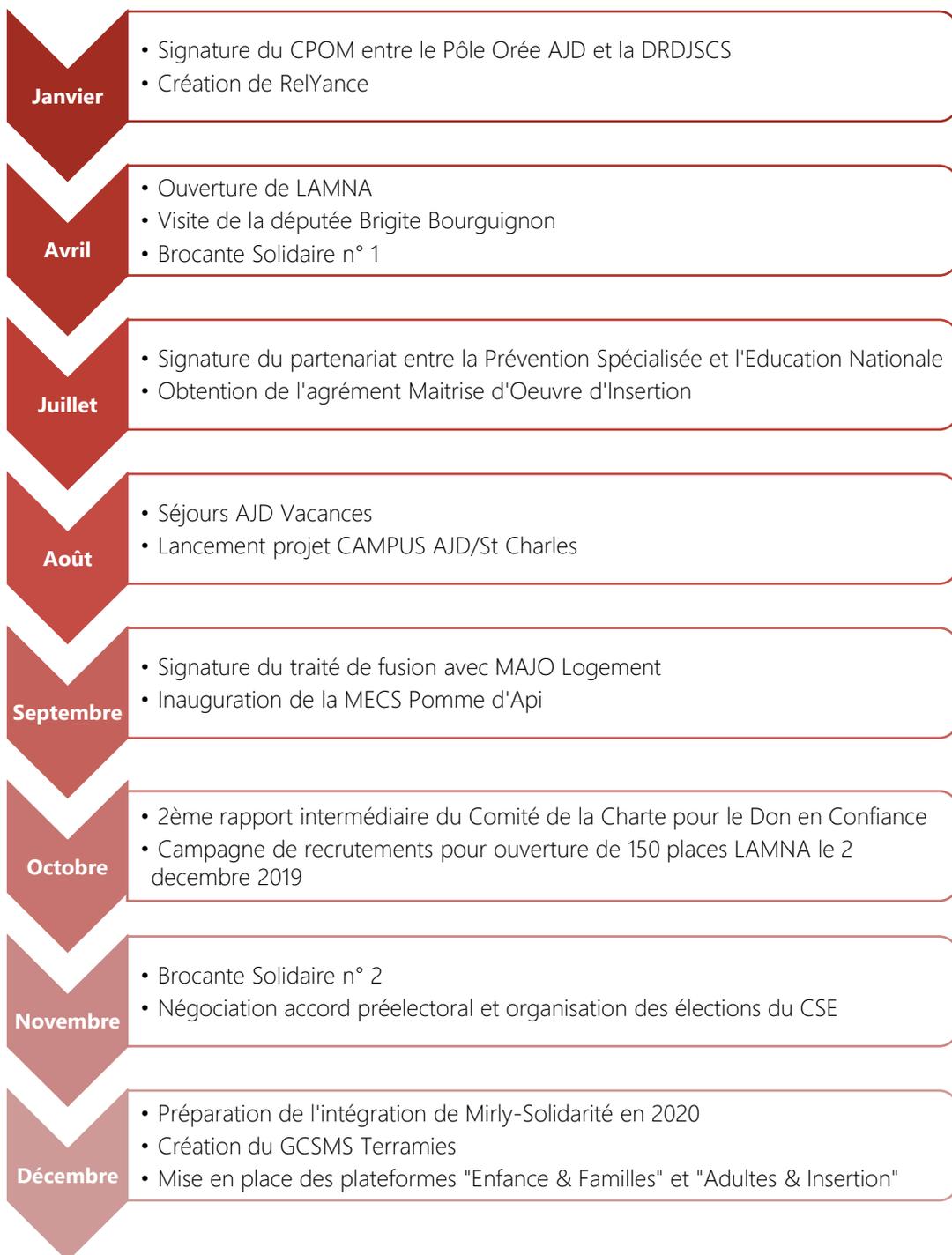
A l'heure où nous comptons encore, chaque jour, le nombre faramineux de décès, il est indécent de faire des supputations économiques et sociales sur l'après Covid-19 mais nous savons tous qu'il y aura un « après » à gérer, car il s'agit d'une catastrophe mondiale.

Pour conclure, si l'année 2019 fut très créative avec de nombreuses initiatives portées au sein d'AJD, l'année 2020 quand-à elle, nous obligera à la métamorphose. L'espèce humaine devra pour sa survie, changer son rapport au monde et ses comportements car ce qui est vrai aujourd'hui ne le sera plus demain !

Maryse Chevalier, Présidente du Directoire - Directrice Générale



2019 en bref



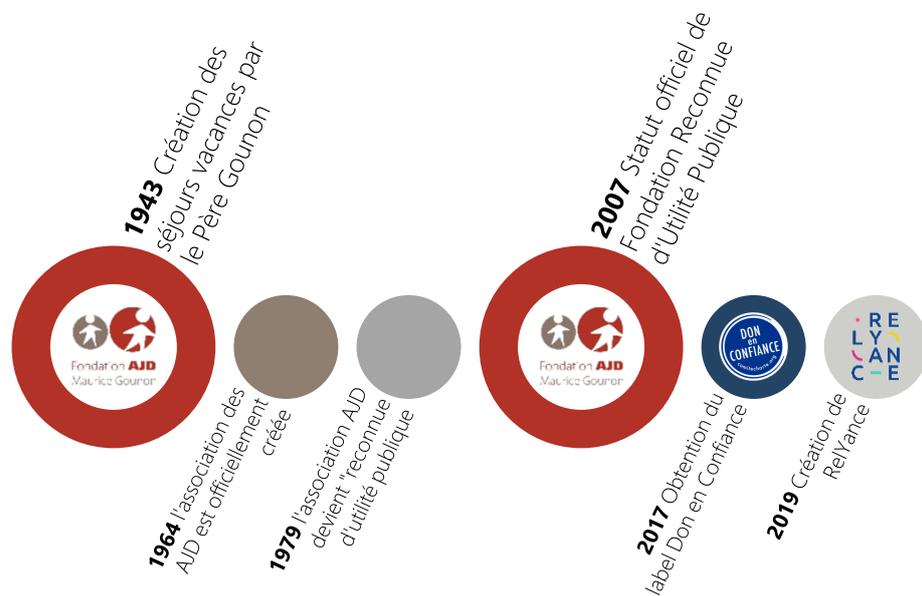
Présentation de la Fondation

L'histoire des AJD

Fondation reconnue d'utilité publique depuis 2007, les Amis du Jeudi Dimanche (AJD) agissent depuis plus de 75 ans au service de la protection de l'enfance et de la lutte contre l'exclusion.

Pendant la 2ème guerre mondiale, au Puy-en-Velay, le Père Maurice Gounon a commencé son œuvre en protégeant des jeunes en difficulté ou en voie d'exclusion.

Son but chaque jour était d'aider ceux « qui n'ont personne ».



Les Pères fondateurs



Le Père Gounon
(1915-1999)

Pédagogue et passionné par la question éducative, le Père Gounon fut le précurseur de l'Ordonnance de 45 de protection des jeunes délinquants. Son action a commencé dans les aumôneries de prisons pour mineurs puis s'est poursuivie avec les MAJO, clubs de prévention et Camps de vacances AJD.

Entré dans la Compagnie de Jésus en 1939 puis ordonné prêtre en 1949 à Lyon, il fut d'abord envoyé à Marseille comme aumônier de la prison des Baumettes. Il reviendra à Lyon, sa ville natale, dès 1952 pour y créer l'association des Amis du Jeudi Dimanche et se consacrer, jusqu'à la fin de ses jours, au service des jeunes « qui n'ont personne ». Dès 1943 il a mis en œuvre la protection de mineurs placés en maison de correction et protégé des enfants juifs au Puy en Velay. Ses valeurs éducatives étaient fortement liées à l'accueil inconditionnel des jeunes les plus difficiles « ceux que personne ne veut ».



Le Père Jaouen
(1920-2016)

« Presque tout le monde l'appelait Michel, mais quelques-uns usaient de « mon Père, Ça surprenait, mais personne ne se moquait. » Ordonné prêtre en 1951, il devient aumônier à la prison de Fresnes. Il construit le Foyer des Epinettes à Paris en lien avec M. Gounon pour accueillir ceux qui sortent de prison et créera ensuite une « branche parisienne » de l'association AJD, (Aumônerie de la Jeunesse Délinquante).

Grand marin et passionné par la mer il continuera son œuvre en Bretagne en réinsérant d'anciens toxicomanes par les métiers de la marine. Aujourd'hui, la Fondation AJD poursuit le partenariat avec ses cousins bretons. Les adolescents de nos établissements partent régulièrement avec les bateaux d'AJD Bretagne.

La mission de la Fondation

La Fondation AJD **aide et accompagne les personnes les plus fragiles** pour qu'elles **retrouvent leur place dans la société et construisent leur avenir.**

Des valeurs historiques

« Les Amis du Jeudi Dimanche doivent offrir l'expérience d'une amitié durable »

L'engagement professionnel et personnel des salariés et bénévoles repose sur des valeurs et convictions d'accueil perpétuées par le Père Gounon : être là pour ceux qui en ont le plus besoin et chercher ensemble des solutions personnalisées qui conduisent à améliorer leurs conditions de vie.

- **ACCUEILLIR** : La première rencontre doit signifier à celui qui arrive, porteur de mille souffrances, qu'il est unique et digne d'intérêt.
- **ÉDUQUER** : Toute personne a droit à une éducation. Nous accompagnons chaque enfant et adolescent qui nous est confié dans sa scolarité.
- **INTÉGRER** : Apprendre à vivre ensemble c'est devenir citoyen. Apprendre à « faire société », c'est d'emblée croire à un futur et avoir envie de créer une histoire avec les autres.
- **PRÉVENIR** : Aller à la rencontre des jeunes dans la rue, pour désamorcer les risques de déscolarisation, de marginalisation, de délinquance et de radicalisation.
- **INSÉRER** : Donner à chacun confiance en ses capacités grâce à des ateliers qui procurent une première expérience au travail ou à des formations spécifiques organisées par la Fondation.

Qui aidons-nous ?

Bien que la majorité des actions de la Fondation soit dédiée à la protection de l'enfance en danger, et à l'hébergement social, elle apporte son aide à toutes les personnes en difficulté :

- Des enfants et adolescents âgés de 6 à 18 ans, placés sur décision des juges pour enfants en raison de maltraitances ou de négligences graves.
- Des jeunes majeurs en grande précarité orientés par la MVS (Maison de la Veille Sociale), l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) ou la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse).
- Des femmes de 18 à 60 ans, en voie d'exclusion et/ou confrontées à des violences conjugales.

- Des Mineurs Non Accompagnés en danger, issus de l'immigration, mis à l'abri sur décision de l'ASE.

Des actions pour « offrir une réponse à chacun »

La Fondation AJD dispose d'un siège social centralisant la gestion de 19 établissements et services à caractère social qui se composent d'un secteur enfance et d'un secteur adulte, avec des réponses telles que :

- Des Maisons d'Enfants à Caractère Social, Foyers d'Adolescents, lieux de vie sécurisés pour les enfants et adolescents, actions loisirs et vacances adaptées offrant un soutien à la parentalité,
- Des centres d'hébergement pour jeunes adultes 18 à 25 ans, des accueils de jour pour l'urgence avec lieux d'écoute, et gestion du numéro 115 jeunes,
- Des actions de prévention et travail de rue avec accompagnement social,
- Des résidences d'accueil pour l'insertion des jeunes de 16 à 30 ans (Foyer de jeunes travailleurs, appartements partagés pour la mise à l'abri d'adolescents mineurs isolés),
- Des ateliers d'insertion professionnelle pour demandeurs d'emploi et pour lutter contre le décrochage scolaire,
- Des dispositifs diversifiés pour aider les femmes victimes de violences,
- Des services d'accompagnement pour les bénéficiaires des minimas sociaux.



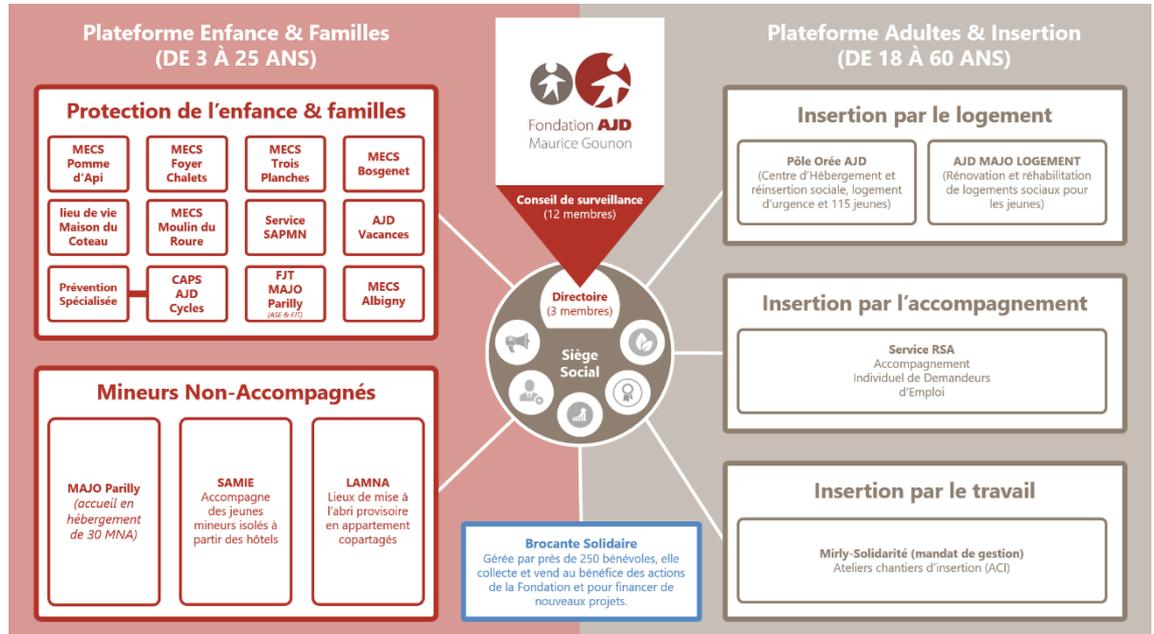
L'ensemble des établissements et services de la Fondation AJD forme un dispositif global avec près de 300 salariés et 250 bénévoles au service d'une réponse souple et diversifiée, adaptée aux besoins de chacun.

Pour chaque personne accueillie et chaque enfant accompagné par nos services, nous élaborons un « projet personnalisé » pour que chacun puisse évoluer et construire son parcours de vie autonome tout en accédant à tous ses droits.

Nous construisons des réponses dans le cadre de nos habilitations et agréments : protection, prévention, accueil d'urgence, insertion, soutien aux parents, accompagnement des plus vulnérables, dans une dynamique du « aller-vers », et visons à favoriser l'accès de tous vers l'autonomie et le mieux-être.

Les établissements de la Fondation

La Fondation compte 19 établissements et services, dont 16 dans la Métropole de Lyon (69), 1 dans le département du Rhône (69), 1 dans le Puy de Dôme (63) et 1 dans la Creuse (23).



Chiffres Clés 2019

2 876 personnes accueillies dans nos établissements.

Plateforme Enfance & Familles (dont Pôle MNA)

- 1 572 mineurs et jeunes majeurs pris en charge au titre de la protection de l'enfance (ASE & PJJ) ; dont :
 - 231 enfants, adolescents et Jeunes Majeurs dans nos MECS et internats
 - 511 jeunes suivis par les équipes de Prévention Spécialisée
 - 35 jeunes accompagnés par AJD Cycles (CAPS) dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire
 - 231 suivis de Mineurs Non Accompagnés
 - 482 enfants, adolescents et parents partis en séjours grâce au service AJD Vacances
 - 82 jeunes hébergés dans le foyer de jeunes travailleurs de la MAJO Parilly

Plateforme Adultes & Insertion

- 1 304 adultes, jeunes travailleurs et familles hébergées ou accueillies en 2019, dont :
 - 368 personnes hébergées au sein pôle Orée AJD
 - 120 personnes suivies par le service RSA
 - 793 jeunes reçus à l'accueil de jour Orée AJD « 115 jeunes »
 - 23 salariés en parcours d'insertion professionnel avec Mirly



Accueil de jour du pôle Orée AJD

Une Gouvernance renouvelée pour un nouveau cap !

La Fondation AJD Maurice Gounon est gouvernée par deux instances : la première permet de gérer et diriger la Fondation. L'autre d'en contrôler sa direction. Ces deux instances permettent d'une part, de s'assurer de la bonne utilisation des fonds publics et privés perçus par la Fondation et, d'autre part, de garantir le bon fonctionnement des établissements.

Le Conseil de Surveillance

Composé de 12 membres, le Conseil de Surveillance nomme les membres du Directoire et approuve la politique générale de la Fondation.

Il valide et contrôle les orientations pour garantir la conformité avec les statuts de la Fondation et sa reconnaissance d'utilité publique. Il se prononce sur les stratégies financières et patrimoniales au regard de la dotation de la Fondation.

Le Président est garant du bon fonctionnement des instances de gouvernance. Il est secondé par un vice-président.

L'année 2019 a vu le départ et l'arrivée de membres du CS, à savoir :

- Les démissions de : Messieurs Henri de Rohan Chabot, Jean Claude Cavaillé et Joël Rochat.
- L'élection de nouveaux membres : Madame Nadine Camp, Monsieur Jean-François Aubry, Monsieur Guy de la Servette.

Le CS compte pour la première fois depuis 75 ans d'existence, une femme dans ses rangs.



*Raoul de Parisot,
Président du
Conseil de
Surveillance*

Le Directoire

Composé de 3 membres, dont une présidente, le Directoire définit la politique et la stratégie générale de la Fondation et la soumet au vote du Conseil de Surveillance. Il est chargé de l'administration générale, de la gestion et du contrôle des établissements et de leur activité. Il est force de proposition et pilote les grands projets de développement de la Fondation en lien avec les établissements.



*Maryse
Chevalier,
Présidente du
Directoire*

Le départ en retraite du président du Directoire fin 2018 a vu la nomination de Maryse Chevalier aux fonctions de Présidente du Directoire et Directrice Générale de la Fondation AJD.

2019 ayant été fortement marquée par les débats sur l'égalité Femme/Homme, il est important de noter que, pour la première fois de son histoire, la direction générale d'AJD est assurée par une femme.

La décision prise fin 2018 avec le Conseil de Surveillance de renouveler les modalités de gouvernance de la Fondation AJD a vu la nomination de deux chargés de mission, à temps partiel :

- Monsieur Jean-Michel Rochette, spécialiste des affaires Immobilières et Patrimoniales.
- Monsieur Jean-Louis Bourg, spécialiste de la gestion des Ressources Humaines.

En effet, la volonté de la Fondation est d'augmenter l'apport en compétences plus spécialisées pour répondre à des exigences de notre secteur de plus en plus pointues et techniques.

C'est donc en ce sens que les deux chargées de mission recrutés ont un rayon d'action spécifiquement en accord avec leurs compétences et parcours professionnels.

Les Comités

Le Comité Pédagogique ainsi que le Comité Stratégique & Financier allient les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance. Ils ont poursuivi leurs travaux durant cette année. Leur but est d'instruire et d'approfondir des sujets essentiels pour les soumettre au Conseil de Surveillance et faire évoluer le rayon d'action de la Fondation.

Le Comité des Directeurs (CoDir) est animé par la directrice générale de la Fondation. Il est composé des directeurs et directrices des établissements. Son objectif est de favoriser les échanges et de construire une synergie effective au sein de l'ensemble des établissements de la Fondation.

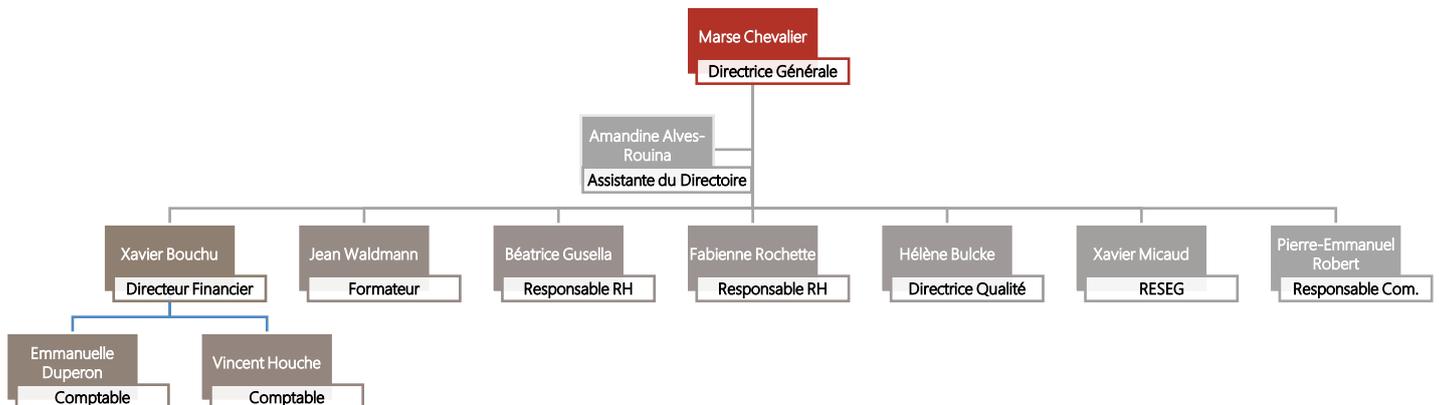
Le siège social & les fonctions support

Le siège social est composé d'une équipe de 11 personnes sous la direction des membres du Directoire. Cette équipe assure les fonctions supports de la Fondation, elle conseille et contrôle les établissements en matière de RH, comptabilité, qualité, communication, patrimoine, administration, etc.

L'équipe du siège social a elle aussi évoluée pour mieux répondre aux besoins des établissements.

Le comité des cadres du siège a été mis en place début 2019. Il est composé des deux cadres RH, du responsable communication, du DAF et de la DG (et/ou d'un membre directoire). Il a vu l'arrivée de deux nouveaux collaborateurs : Hélène Bulcke, Directrice Qualité et Xavier Micaud, responsable travaux et environnement.

Le recrutement du coordinateur de RelYance, Pierre-Antoine Lepage a également marqué le départ de RelYance, plateforme inter-associative qui a élu son siège aux AJD.



Les établissements et services

Chacun des 19 établissements et services de la Fondation AJD est dirigé par un(e) directeur/directrice, lui-même souvent épaulé d'un ou plusieurs chefs de service. Ensemble, ils coordonnent les équipes éducatives. Les organigrammes de chaque établissement sont présentés dans leur rapport d'activités.

Développements & Orientations nouvelles

La Fondation AJD est une entité en mouvement qui a pour but de répondre aux besoins sociaux des personnes défavorisées. En ce sens son objectif est de développer des actions en faveur des publics pour lesquels les réponses manquent, tel l'accès au logement ou l'accès au travail. En 2019, la Fondation a vu de nombreux services ouvrir et a aussi renforcé ses compétences en insertion par le travail et en gestion de patrimoine en absorbant l'association MAJO-LOGEMENT et en exerçant un mandat de gestion pour l'Association Mirly Solidarité.

Inauguration de la nouvelle Pomme d'Api

Nous sommes heureux d'accueillir, depuis le mois de mai 2019, les adolescents au sein de notre nouveau bâtiment pour l'internat de Pomme d'Api, conçu et financé par la Fondation.

Ce projet a vu le jour en 2016 au terme de 3 ans de préparation, en lien avec la Mairie de Caluire qui nous a offert la possibilité de délocaliser notre bâtisse en achetant un terrain de la commune.

La Fondation souhaitait en effet rester localisée sur la commune de Caluire où elle gère déjà de nombreux établissements et services. Elle entretient un partenariat fructueux avec les services municipaux de Caluire au bénéfice des jeunes suivis en Prévention Spécialisée, dans l'atelier vélo de la CAPS, et dans nos structures du Foyer Chalets, du SAPMN, et de Pomme d'Api. La nouvelle MECS Pomme d'Api illustre donc bien ce partenariat gagnant-gagnant entre la Commune de Caluire et la Fondation AJD : Pour la Commune le but était l'aménagement urbain du secteur Avenue du Général de Gaulles, et la volonté de répondre aux attentes de ses administrés. Pour la Fondation il s'agissait avant tout d'apporter un mieux-être dans l'accueil des adolescents et une amélioration dans les conditions de travail des salariés.

Ouvrir une nouvelle maison d'accueil pour les jeunes confiés par l'ASE et la PJJ est toujours un acte important pour la Fondation. La MECS Pomme d'Api constitue une étape que nous voulons fondatrice du parcours d'un adolescent, d'où notre volonté de leur offrir un équipement de qualité, moderne, dynamique, adapté à notre époque et ouvert au monde d'aujourd'hui.

Au travers de ce projet nous avons à la fois le souci de répondre aux besoins des jeunes et de leurs familles et aux attentes de nos partenaires de l'ASE et de la PJJ. Aussi avons-nous souhaité créer un lieu d'accueil confortable, convivial, ouvert, lumineux qui donne envie

d'apprendre.

En harmonie avec la culture des AJD, Pomme d'Api a fait le choix de créer des petites unités de vie pour les adolescents qui lui sont confiés. Ces unités de vie sont réparties au sein de Pomme d'Api de la manière suivante :

- L'internat
- Les « Villas »
- Le service MNA d'Albigny
- Le service « Jeunes Majeurs »

La Fondation AJD et ses partenaires ont inauguré officiellement le nouvel internat Pomme d'Api le 25 septembre 2019.

C'est avec beaucoup d'émotion que trois jeunes ont témoigné : « Merci pour votre engagement, et surtout, continuez ! Ce que vous faites aujourd'hui nous servira pour demain. »

Lors de cette inauguration la Fondation a pu compter sur le soutien et la présence de la Vice-Présidente déléguée à l'action sociale et éducative de la Métropole de Lyon, Madame Muriel Laurent et le maire de la ville de Caluire et Cuire, Monsieur Philippe Cochet.



Retour sur images de l'inauguration

Intégration de MAJO Logement

La Fondation AJD a finalisé cette année l'absorption de l'association MAJO Logement.

MAJO Logement a été créée en octobre 1928, sous la dénomination « Maison d'Accueil du Jeune Ouvrier » (MAJO) dans le but d'apporter aide matérielle et morale aux apprentis et jeunes ouvriers. Elle a progressivement créé et géré des foyers d'hébergement dans lesquels ces jeunes trouvaient à la fois logement et accompagnement éducatif (telle la MAJO Parilly gérée par la Fondation AJD).

Son action s'est poursuivie jusqu'à aujourd'hui dans l'aide aux jeunes en situation transitoire en favorisant leur insertion dans la société par le logement et, plus particulièrement, en gérant un patrimoine immobilier à vocation sociale.

Les valeurs humaines et sociales portées par l'association MAJO Logement, et plus largement par la tradition des MAJO, rejoignant complètement la communauté des valeurs de la Fondation AJD, il a été décidé du rapprochement des deux entités.

La taille de la Fondation et sa solidité sur le plan de la Gouvernance et de la gestion financière sont de nature à garantir la pérennité de l'œuvre de MAJO Logement et à favoriser son développement.

C'est dans ce cadre qu'est intervenue la fusion-absorption avec la Fondation AJD, au 1^{er} janvier 2019.

La Fondation a, par ailleurs, sollicité et obtenu l'agrément de Maitrise d'Œuvre d'Insertion auprès du ministère en juin 2019 afin d'opérer les réhabilitations de logements déjà prévues et celles à venir. Ce travail de captation et réhabilitation de logements se réalise en partenariat étroit avec l'association ALOJ qui accompagne les jeunes dans le parcours logement dit « très social » et à qui MAJO Logement loue son parc immobilier.

Création de la plateforme Enfance & Familles

Il y a un an, la Fondation a souhaité travailler à la constitution d'un « pôle enfance » pour sécuriser le fonctionnement des établissements, notamment le Moulin du Roure, situé à Saint-Anthème, et les Trois Planches à Amplepuis, qui sont très isolés de par leur situation géographique et qui sont administrés par un seul cadre. Il n'était pas souhaitable que ces deux maisons continuent de fonctionner seules connaissant les difficultés rencontrées avec l'accueil de publics de plus en plus difficiles.

Le Directoire a donc décidé de lancer une réflexion avec les directeurs et directrices des structures pour créer cette plateforme qui intégrerait, outre les établissements Foyer Chalets, SAPMN, Pomme d'Api, Maison du Coteau, MNA d'Albigny, le Moulin du Roure, les Trois Planches et le service AJD Vacances. Ce dernier service, par le biais des séjours organisés pendant les congés scolaires et les week-ends a fait un important travail de prévention auprès des familles et des enfants, il est désormais incontestablement reconnu par les travailleurs sociaux de la Métropole.

Pour finaliser la mise en œuvre de la Plateforme « AJD Enfance Famille » il a été fait le choix en Directoire d'une structure dirigée par un responsable de plateforme. Mustapha Khaldi, déjà directeur du Pôle Enfance Lyonnais, a été nommé en janvier 2020 pour assurer cette fonction. Les établissements dont il est responsable seront renforcés par des chefs de service selon les accords à trouver avec nos autorités, qui sont très favorables à cette organisation.

La MECS de Bosgenet, compte tenu de son implantation dans la Creuse et de ses financeurs distincts, ainsi que le service de Prévention Spécialisée AJD qui bénéficient d'un cadre juridique spécifique, d'un mode de financement différent et accueille d'autres publics, n'intégreront pas pour le moment, la Plateforme Enfance & Familles, mais ont néanmoins participé au comité de pilotage mis en place.

Le travail de la Plateforme porte sur 4 axes de développement prioritaires :

- Parcours des jeunes : éviter les ruptures répétées pour construire du lien
- Carrière des professionnels : donner des perspectives d'évolution aux salariés
- Scolarité & Formation
- Mutualisation des moyens

Deux groupes de travail sont d'ores et déjà en place pour déterminer le cahier des charges des deux premiers points.

Lancement de la 2^{ème} phase de développement d'Albigny

La Fondation a mis en place, en décembre 2017, un service destiné à la prise en charge spécifique et pérenne de MNA, structure annexée à la MECS Pomme d'Api.

2019 a vu la création de 14 places supplémentaires pour répondre à une forte demande de la part de la Métropole de Lyon. Les objectifs de ce service sont de :

- Fournir aux jeunes un environnement sécurisé et des conditions de vie décentes.
- Leur permettre, lors de leur passage en France, d'acquérir un bagage qui leur sera utile pour leur avenir.

- Rendre les jeunes acteurs de leur projet de vie en proposant une prise en charge éducative adaptée à la problématique des mineurs.

Également située sur la commune d'Albigny Sur Saône, dans une maison louée par nos soins, la structure accueille aujourd'hui 15 adolescents MNA âgés de 15 ans à 17 ans.

Six appartements copartagés à 3 jeunes, accueillent 18 jeunes plus autonomes.

La Fondation a établi un partenariat fort avec la direction de l'hôpital gériatrique d'Albigny à qui elle loue les locaux et avec qui elle a signé une convention qui permet la mise en place de stages dans différents corps de métiers exercés par les services de l'hôpital (espaces verts, plomberie, électricité, restauration, aide à la personne, etc.).

Par ailleurs les jeunes bénéficient de cours de français, espaces de parole, ateliers cuisine, activités sportives et culturelles, d'un espace informatique et de soutien psychologique et médical.

Ouverture du service LAMNA

Plus mobilisée que jamais dans le cadre de la crise des Mineurs Non Accompagnés (MNA), la Fondation AJD a créé, avec le soutien de la Métropole de Lyon, un nouveau service dédié à l'accueil de ces jeunes.

Ce service, LAMNA (Lieu d'Accueil des Mineurs Non Accompagnés) est ouvert depuis le 1^{er} avril 2019 et permet la mise à l'abri de 47 MNA. Par ailleurs, au cours de l'année 2019, les besoins grandissants d'accueil de MNA n'ont pas cessé. La Fondation et la Métropole ont travaillé ensemble à agrandir le service de LAMNA pour accueillir un total de 192 jeunes dès 2020.



Face à l'urgence de la situation, la Fondation a su faire preuve de réactivité et en un mois et demi, les appartements ont été trouvés (grâce à Alliade habitat, partenaire de la Fondation.) Les travaux ont été effectués et le mobilier installé. Les recrutements ont été gérés avec efficacité et réalisés dans les meilleurs délais. Cet accueil est constitué aujourd'hui de 57 appartements répartis sur 8 communes proches de Lyon.

Outre l'accès aux logements (T3 et T4), en colocation, les jeunes mis à l'abri bénéficient d'un accompagnement quotidien selon trois priorités :

- La santé
- La scolarité
- L'autonomie

Perspective d'un nouveau pôle MNA

La création de LAMNA s'est réalisée en lien avec notre service SAMIE, expert dans l'accueil des Mineurs Non Accompagnés depuis déjà 14 ans. En effet, c'est la Fondation AJD qui a vu l'accueil des premiers MNA (une vingtaine de mineurs isolés étrangers tels qu'ils étaient nommés à l'époque) en 2005.

Le SAMIE intervient toujours aujourd'hui auprès de ce public hébergé à l'hôtel et a développé une véritable expertise dans la prise en charge de ces jeunes.

La MAJO Parilly participe elle aussi à cet accueil puisqu'elle dispose de 30 places MNA financées par les autorités et de 18 places pour des jeunes orientés par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Il a donc été décidé de la création, sous l'égide d'une seule et même direction, du Pôle MNA qui regroupe les compétences et un dispositif nécessaire pour offrir des réponses adaptées aux différentes situations de ces jeunes âgés de 16 à 18 ans.

L'ouverture de LAMNA a vu le recrutement d'une équipe complète de travailleurs sociaux, d'une infirmière et d'une psychologue, ainsi que le recrutement de 4 cadres éducatifs.

Création du Pôle Orée

La création du Pôle Orée AJD est le résultat d'une concertation avec nos autorités DRJSCS depuis le premier Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signés en 2017.

Le Pôle est maintenant organisé en une seule entité réunissant plusieurs sites et remplissant plusieurs missions. Il est aujourd'hui constitué des sites autrefois nommés CHRS :

- « Rencontre » (3ème arrondissement de Lyon et 7^{ème})
- « Orée » (2^{ème} Arrondissement de Lyon)
- « CAP » (5ème arrondissement de Lyon.)

La Fondation a décidé de conserver l'appellation Orée qui est celle des origines de la mission insertion par le logement au sein d'AJD.

Le préfet a confié en 2019 la gestion de la mission 115 Jeunes à l'Orée AJD qui est un des principaux acteurs lyonnais de l'hébergement d'urgence et de l'insertion par le logement des

jeunes en situation de rupture sociale, de danger et/ou victimes de violences intrafamiliales et conjugales.

Le Pôle Orée est engagé dans le "5ème plan de lutte contre les violences faites aux femmes" et est présent dans l'instance départementale aux droits des femmes et à l'égalité.

Il a participé au Grenelle des violences conjugales en novembre 2019 et, en partenariat avec la DRDJSCS du Rhône, le Pôle Orée vient d'ouvrir, début 2020, deux chambres d'accueil d'urgence pour des femmes (et hommes) victimes de violence ainsi que leurs enfants.

Au-delà d'un accueil d'urgence, ces femmes ont besoin d'un accompagnement spécifique et complémentaire afin de se reconstruire, de retrouver confiance en soi et en l'autre.

L'équipe du Pôle Orée souhaite s'impliquer davantage dès 2020 auprès de ce public en proposant un accompagnement pluridisciplinaire où 4 actions sont envisagées pour un dispositif complet :

- La pratique sportive (boxe, self-défense & Circuit Training) comme fil rouge pédagogique.
- Des ateliers bien-être pour renforcer l'image de soi.
- Un accompagnement psychologique individuel et collectif.
- Un lien permanent et durable avec les équipes éducatives du Pôle Orée qui coordonnent l'ensemble.

Mandat de gestion de Mirly-Solidarité

L'association Mirly-Solidarité (MS) a pour buts essentiels l'accueil, l'écoute et l'accompagnement des personnes en recherche d'emploi, et ou, en difficultés d'insertion dans la société, et le développement d'actions de proximité à caractère social, professionnel, économique, visant à favoriser la cohésion sociale, l'appropriation par chacun(e) de son devenir, notamment par le moyen de l'insertion sociale et professionnelle.

Elle se compose de deux volets d'activité favorisant l'insertion :

- Un service qui accompagne, en Métropole Lyonnaise, des chômeurs longue durée dans leur recherche d'emploi, leurs démarches administratives et leurs formations. En plus de l'accompagnement individuel financé par la Métropole, Mirly-Solidarité organise régulièrement des Cafés Emploi, gratuits et en libre accès pour toute personne en recherche d'emploi.

- Un Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) constitué d'une menuiserie qui embauche des personnes très éloignées de l'emploi et en situation de grande précarité sur la base de contrats courts et renouvelables via des CDDI financés par la DIRECCTE.

Une nouvelle organisation découle du mandat de gestion de Mirly-Solidarité exercé par la Fondation avec pour priorité la préservation des emplois et notamment la mutualisation des équipes de suivi de bénéficiaires du RSA. En effet le service de suivi RSA de la Fondation sur le territoire Rhône composé de deux professionnels souffrait d'un fort isolement, il a donc été décidé de constituer une synergie avec l'équipe de suivi des bénéficiaires des minima sociaux de Mirly-Solidarité. Les travailleurs sociaux et Conseiller d'insertion professionnelle sont aujourd'hui acteurs de cette mutualisation qui est vecteur de dynamisme et apporte un mieux-être aux salariés et aux bénéficiaires.

L'organisation de Mirly-Solidarité en lien avec la Fondation donne de nouvelles perspectives d'évolution professionnelle aux salariés de Mirly-Solidarité mais aussi à ceux de la Fondation. La lisibilité de « l'avenir de Mirly-Solidarité » offerte aux salariés a eu un effet bénéfique sur les activités grâce aux moyens déjà déployés et à ceux qui seront développés en 2020, (travail en commun, partage de temps de formation et de supervision en analyse des pratiques.)

Réorganisation de l'Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) de Mirly-Solidarité

L'ACI Mirly-Solidarité souffre d'un manque de commandes, d'une organisation inefficace, de locaux vétustes, de machines et outillages dépassés et dangereux.

La seule activité « bois » est trop restrictive en termes de possibilités d'insertion pour les publics féminins et masculins.

Le défi 2020 à relever sera donc de proposer à nos autorités une diversification des activités d'insertion. Ceci passera par la création de nouvelles actions déjà engagées avec la Banque Alimentaire, l'association Dons Solidaires et la Ramasse Brocante AJD. 2020 devra être une année très sérieuse pour AJD Mirly-Solidarité, mais aussi une nouvelle année d'évolution et de changement pour pérenniser et réaffirmer l'engagement au service de l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

Cette année devra aussi être consacrée à retravailler le modèle économique de l'ACI et à développer des activités équilibrées sur le plan financier.

Pour l'équipe AJD Mirly-Solidarité il est prioritaire de garder les valeurs d'accueil et d'intégration afin de permettre à chacun de trouver sa place. Les personnes en souffrance et

en danger d'exclusion que nous accompagnons doivent pouvoir se découvrir de nouvelles perspectives pour donner un nouveau départ à leur vie.

Création de RelYance



Autre développement notable en 2019, la création de la plateforme inter-associative RelYance qui réunit trois acteurs majeurs de la Protection de l'Enfance de la région Auvergne-Rhône-Alpes : La Fondation AJD Maurice Gounon, Le Prado et AcOLEA.



L'objectif de cette plateforme est de porter une réflexion commune, d'anticiper et de répondre aux besoins du territoire, tout en garantissant un accueil de qualité et un parcours adapté aux personnes fragilisés.

Cette collaboration inter-associatives permet de mutualiser les ressources, d'échanger les bonnes pratiques pour agir au plus près de l'enfance en danger et, plus récemment, auprès des Mineurs Non Accompagnés (MNA), l'urgence humanitaire du moment.

RelYance a notamment répondu à 2 appels à projet de la Métropole de Lyon pour la mise à l'abri de 400 MNA à la suite desquels elle a obtenu l'ouverture de 345 places d'hébergement et d'accompagnement habilitées par Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et 155 places en accueil de jour. Pour la Métropole, l'objectif de ces appels à projets était de sortir ces mineurs de la rue et des squats tout en leur fournissant un accompagnement adapté à leur situation et une chance de s'intégrer dans la société.

Création de Terrami(e)s



Ce dispositif nommé Terrami(e)s a commencé à accueillir les premiers jeunes le 1er janvier 2020. La qualité de la réponse

et la synergie créée par les 3 partenaires de la plateforme RelYance a été reconnue par la Métropole de Lyon. Les membres de RelYance saluent les actions de cette dernière qui assume pleinement ses responsabilités et agit concrètement face à cette crise humanitaire qui touche chacun de nous, depuis près de deux ans.



Actualités marquantes 2019

Chaque jour, les salariés de la Fondation font un travail remarquable pour aider les personnes qui leur sont confiées. Ce sont ceux-là même qui nous permettent, cette année encore, de mettre en lumière ces actualités marquantes de l'année, la signature de nouveaux partenariats, la création de nouveaux séjours ou la mise en place de nouvelles actions, toujours au service des publics fragilisés qui nous sont confiés dans le cadre de notre mission.

Partenariat pluriannuel avec la Direction de la Cohésion Sociale

Le Pôle Orée AJD, fraîchement créé, a été adoubé, le 22 janvier 2019, par la préfecture du Rhône et la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) à l'occasion d'un nouveau Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM). Cette signature montre toute la confiance de nos partenaires en la qualité d'accueil et de suivi proposé par les établissements du CHRS.

Outre la reconnaissance du travail accompli, le renouvellement du CPOM pour trois ans permettra au Pôle Orée AJD d'aller plus loin dans les objectifs fixés et de se donner les moyens d'aller jusqu'au bout de ses convictions !



Visite de la députée Brigitte Bourguignon

Le 25 avril 2019, la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) Pomme d'Api a été ravie d'accueillir Madame la députée Brigitte Bourguignon, Présidente de la Commission des Affaires Sociales.

A l'occasion de sa visite, Madame Bourguignon a pu échanger avec six jeunes sur leur situation et leur avenir. Cette visite a aussi été l'occasion pour la Députée de présenter son projet de loi en faveur des Jeunes Majeurs issus de l'Aide Sociale à l'Enfance.



Brocante Solidaire

Comme chaque année, la Fondation AJD a organisé, avec l'aide précieuse de ces 250 bénévoles, deux brocantes solidaires en avril et en novembre 2019.

A l'origine, la brocante de « l'abécédaire » a été imaginée par le Père Gounon pour transformer des dons en nature en dons financiers. Perpétuée jusqu'à aujourd'hui, la Brocante Solidaire continue de recevoir des nombreux dons en nature. L'ambiance y est toujours aussi chaleureuse et conviviale, aussi bien pour les bénévoles que pour les visiteurs, venus chiner, déjeuner et échanger avec eux.

Par ailleurs, plusieurs nouveautés ont été intégrés à la Brocante Solidaire :

- La carte bleue est maintenant disponible pour que les visiteurs puissent plus facilement faire leurs achats.

- De nouveaux stands ont fait leur apparition, notamment ceux de Mirly Solidarité et de Dons Solidaires (association partenaire de la Fondation).
- Un nouveau système de « ramasse » des dons a été mis en place avec les salariés en insertion de Mirly-Solidarité.

2019 a été, pour la Brocante Solidaire, une année record, aussi bien en fréquentation qu'en dons avec une augmentation du chiffre d'affaires de près de 8 % par rapport à 2018 et un record historique en valorisation des dons : près de 213 000 € récoltés sur les deux brocantes.



Partenariat avec l'Éducation Nationale

Le service de Prévention Spécialisée travaille au quotidien pour aider les jeunes en risque de décrochage scolaire.

Pour aider son service à le faire, la Fondation AJD a déjà créé de nombreux dispositifs et partenariats avec des écoles et lycées de la région ; notamment avec la CAPS (Cellule d'Activités de la Prévention Spécialisée) qui utilise son atelier cycles pour rendre confiance aux jeunes en difficulté.

Pour renforcer encore son action, le service de la Prévention Spécialisée a signé une convention de partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) du Rhône. Ce partenariat permet de :

- Développer avec les jeunes un climat de confiance qui leur permettra d'apaiser leurs tensions et d'aborder leurs difficultés plus sereinement.
- Offrir aux jeunes un espace de pensée et d'expérimentations afin qu'ils reprennent confiance en eux. Favoriser leur orientation scolaire en les valorisant.

- Mobiliser la famille autour de la scolarité des jeunes et créer une mobilisation positive autour de l'élève.



La Fondation est très fière de ce partenariat et espère qu'il pourra perdurer longtemps, dans l'intérêt des jeunes et de la prévention contre le décrochage scolaire.

Label du Don en Confiance



En octobre 2017, la Fondation AJD Maurice Gounon obtenait le label Don en Confiance. Au cours des deux années passées, la Fondation a travaillé sur de nombreux projets pour garantir la bonne utilisation des dons qui lui sont adressés.

En 2019, la Commission d'Agrément du Comité de la Charte du Don en Confiance a réexaminé le bienfondé de ce label pour la fondation à travers un contrôle réalisé par un instructeur du Comité et un nouveau passage en commission d'agrément. Le renouvellement définitif du label ne sera acquis pour la Fondation qu'au terme de l'année 2020 si elle donne entière satisfaction lors de l'audit des procédures et du fonctionnement qui se déroule toute l'année. La rédaction du rapport de l'instructeur et le passage du dossier de la Fondation devant la commission d'agrément en fin d'année déterminera l'obtention définitive ou non du label pour la Fondation.

Pour mémoire, le label du Don en Confiance permet de garantir le respect des quatre grands principes du don (respect du donateur, transparence, désintéressement et recherche d'efficacité) et permet aux donateurs de s'assurer de la bonne utilisation des dons qui sont confiés à la Fondation.

Évolution de l'organisation interne

En soutien aux établissements, la Direction Générale et les fonctions supports du siège social travaillent tout au long de l'année pour s'assurer du bon fonctionnement de la Fondation AJD, à tous les niveaux. Stabilité financière, politique RH, amélioration continue de la qualité, gestion du patrimoine, communication, levée de fonds, partenariats, etc. Autant de tâches qui sont nécessaires pour contrôler, faire vivre et faire évoluer la Fondation.

Les Ressources Humaines

La Fondation est aujourd'hui à un tournant de son évolution. La stagnation voire la baisse des financements publics conjugués à la complexité accrue des publics en difficultés contraint le secteur associatif habilité à mieux se structurer voire mutualiser certaines actions. La Fondation n'échappe pas bien sûr à cette réalité, et doit se doter des moyens nécessaires pour proposer des réponses adaptées et diversifiées.

En 2018 une réflexion interne a été menée et a conduit à une réorganisation en tout début d'année 2019. Les axes prioritaires décidés ont été mis en œuvre :

La mutualisation des actions de terrain par grands pôles ou plateforme d'activités

- Plateforme logement et insertion
- Plateforme Enfance - Famille
- Pôle MNA

Ces réorganisations ont favorisé la mobilité des salariés qui ont pu voir s'ouvrir des perspectives nouvelles au sein de la Fondation. Mutualisation et mobilité sont indissociables l'une de l'autre pour permettre un développement cohérent de la Fondation avec un seuil de représentativité plus en adéquation avec la réalité territoriale.

La mise en œuvre d'une gouvernance par les compétences

Organisée avec le Directoire et le siège social, elle se dote de compétences nouvelles et d'un cadre de travail adapté où chaque acteur et sa fonction sont bien identifiés.

Le développement de nouveaux services AJD et la création de RelYance et TERRAMIES.

Ces créations ont offert l'opportunité de nombreux recrutements et soutenu une forte mobilité interne des personnels éducatifs et d'encadrement, ainsi qu'un rajeunissement des effectifs de

salariés. Si le turn-over représente certes un coût, il a surtout permis de donner un second souffle à des salariés de plus de 50 ans en attente d'opportunités d'évolution et qui aujourd'hui montrent de nouvelles aptitudes dans leur poste de travail.

L'élection du Conseil Social Économique (ex. Comité d'entreprise)

Le comité social et économique (CSE) remplace les représentants élus du personnel dans l'entreprise. Il fusionne l'ensemble des instances représentatives du personnel, délégués du personnel, comité d'entreprise (CE) et comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Ses compétences, sa composition et son fonctionnement varient selon la taille de l'entreprise. Le CSE devait être mis en place dans toutes les entreprises concernées le 1er janvier 2020 au plus tard.

L'organisation des élections du CSE pour la Fondation est intervenue en décembre 2019. 8 titulaires et 5 suppléants ont été élus pour le collège non-cadre et un titulaire pour le collège cadre (carence de suppléant collège cadre). Deux syndicats sont maintenant représentés au sein de la Fondation. La CFDT était le seul syndicat représenté par des élus depuis toujours à la Fondation. SUD est aujourd'hui le deuxième syndicat représenté.

Le programme d'accompagnement & coaching des cadres intermédiaires

Pour accompagner les orientations managériales impulsées au bénéfice du changement de gouvernance, cette année, le Directoire a mis en œuvre un plan de travail sur l'accompagnement des cadres des structures d'AJD. Dans le cadre de la gestion des Ressources Humaines, le Directoire souhaite en effet donner une priorité pour que l'ensemble des cadres bénéficie d'un accompagnement conséquent afin que chacune et chacun puisse exercer sa fonction de leader avec sérénité.

Les directeurs ont bénéficié d'une formation - action de 3 jours sur le thème du « management bienveillant ». Ce fut l'occasion pour les participants de mieux se connaître en termes de comportement et de communication et de renforcer la dynamique d'équipe entre eux.

Intégrer la bienveillance dans son management est une aide précieuse pour gagner en discernement face aux situations complexes du quotidien.

La Gestion prévisionnelle des emplois et compétences au sein de la Fondation

Le Directoire a programmé dès fin 2019 et pour toute l'année 2020, un travail sur la fonction d'encadrement intermédiaire (chef de service et adjoint de direction). Des entretiens avec

chaque cadre intermédiaire et le directeur de la structure sont menés avec la Directrice Générale et le chargé de Mission en charge des RH au sein du Directoire afin de mieux connaître les ressources en interne et d'identifier les besoins en termes de développement des compétences.

A l'issue de ces entretiens, le Directoire proposera plusieurs modalités pour renforcer la transversalité et l'interdépendance entre les différents responsables.

L'année 2019 a été très exigeante pour notre service des Ressources Humaines, notamment avec l'application des nouvelles réglementations sociales dès le mois de janvier et du fait de l'effectif de la Fondation AJD qui s'est vu fortement augmenté cette année :

- Fusion des régimes de retraite AGIRC-ARRCO
- Prélèvement de l'impôt à la Source.
- Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, que la fondation a négocié avec ses autorités, d'un montant maximum de 300 € défiscalisés pour chaque salarié.
- Ouverture d'AJD LAMNA avec une extension en décembre 2019.
- Mandat de gestion Mirly, extension de l'accueil d'Albigny
- Création de RelYance et recrutement du coordinateur
- Création du pôle Orée avec regroupement administratif des CHRS

Une attention particulière portée sur l'égalité Femmes/Hommes

La Fondation AJD est soucieuse du respect des égalités Femmes-Hommes. Outre le fait que, pour la première fois depuis sa création, une femme siège à la Direction Générale ainsi qu'au Conseil de Surveillance, la Fondation AJD a publié son Index « égalité professionnelle Femmes-Hommes 2019 » sur son site Internet le 28 février 2020. La Fondation est fière d'avoir obtenu le très bon score de 88/100.

** l'indicateur n° 5 n'a pas pu être analysé car le nombre de salariés était insuffisant en 2019 pour rendre une réponse pertinente.*

| | Points obtenus | Nombre de points maximum des indicateurs calculables |
|--|----------------|--|
| Indicateur 1 Ecart de rémunération | 38 | 40 |
| Indicateurs 2 & 3 Ecart de taux d'augmentations individuelles et de promotions | 35 | 35 |
| Indicateur 4 Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité | 15 | 15 |
| Indicateur 5 * Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations | 0 | 10 |
| TOTAL | 88 | 100 |



238 salariés étaient
présents au 31 décembre 2019

♂ **111** Hommes
♀ **127** Femmes

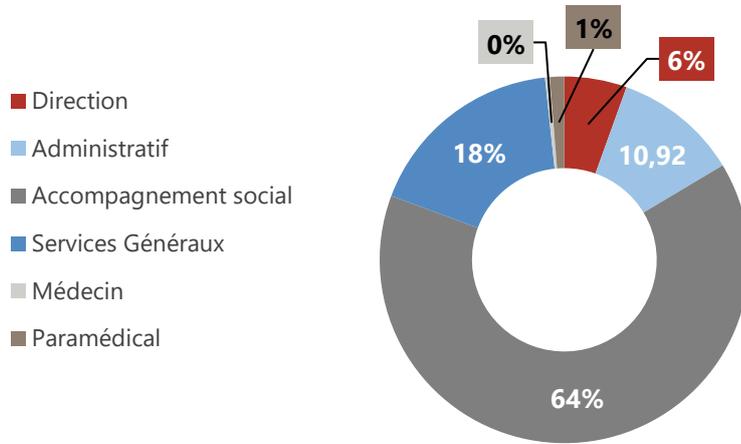
39 cadres &
199 non-cadres

234 CDI & **4** CDD

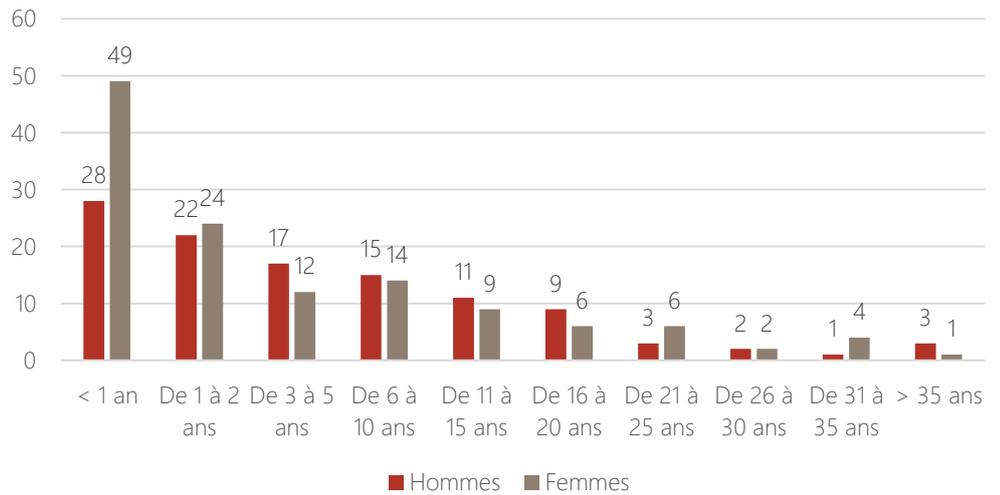
4 Contrats d'apprentissage

43 Contrat d'engagement
éducatif
(Séjours AJD Vacances)

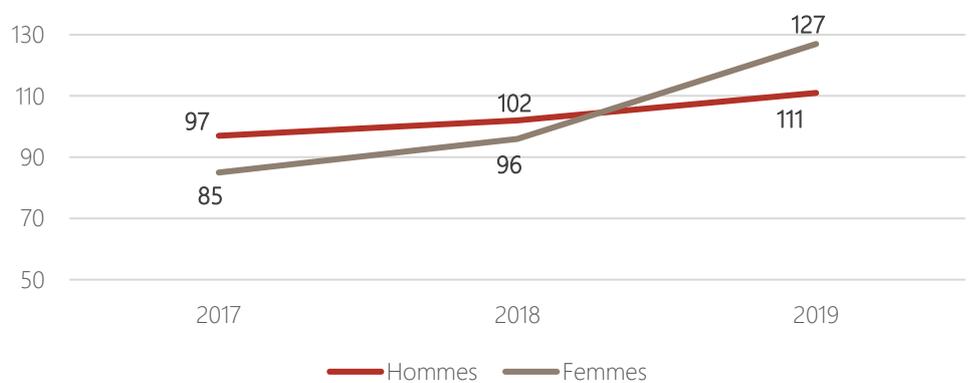
374 personnes
(tous contrats de travail
confondus)



Ancienneté Femmes - Hommes



Evolution des Effectifs



Pyramide des âges



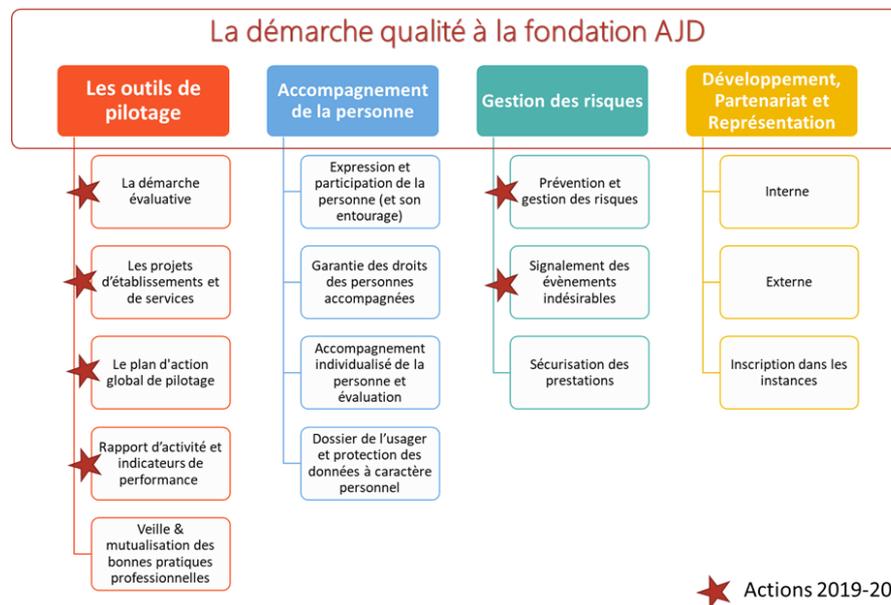
La Qualité

La qualité dans le secteur social et médico-social est un terme qui recouvre de nombreuses réalités. Il signifie à la fois bien-être, sécurité, mais aussi conformité à des injonctions de nature très variée, et chaque jour plus nombreuses. La complexité pour les équipes de direction est de répondre à l'ensemble de ces enjeux, tout en étant garant de la cohérence globale du pilotage de l'établissement. Pour l'organisme gestionnaire, le défi est tout autant celui de la cohérence entre établissements, que celui de la fidélité de la réalité de terrain vis à vis du projet de la Fondation.

La mise en place d'une démarche qualité donne les moyens de :

- Créer un socle de pratiques partagées, harmonisées et formalisées
- Mettre en place une dynamique collaborative de management par la qualité en instaurant une régularité de réactualisation des outils de pilotage.
- Permettre aux équipes de direction de planifier, développer, contrôler, ajuster leurs actions, et d'en mesurer les effets sur les personnes accompagnées.

La direction générale de la fondation AJD soutient depuis plusieurs années la promotion de la qualité et l'amélioration continue au sein de ses établissements et services. Afin de confirmer l'importance donnée à cet objectif de service rendu à l'utilisateur, la Fondation a recruté en mai 2019 une directrice qualité, développement et évaluation qui est en charge de faire vivre cette démarche auprès des salariés des AJD.



Le programme qualité a été défini et présenté aux directeurs en juin 2019 pour un démarrage en septembre. Il s'étend sur trois années. La première année, les priorités d'intervention sont les suivantes :

- La démarche évaluative
- Les projets d'établissement et de service
- Les plans d'action globaux
- Les rapports d'activité
- La prévention et la gestion des risques
- Le signalement des événements indésirables

Bien évidemment les autres axes de la démarche qualité sont traités selon les besoins et l'actualité. Ils feront l'objet d'un focus particulier dans les années à venir.

Accompagnement des établissements selon leurs actualités

- Evaluation et élaboration des plans d'actions des établissements et services :

La plupart des établissements de la Fondation vont procéder à une évaluation interne dans les années qui viennent. Afin de définir les attendus de la Fondation sur la qualité des accompagnements et permettre d'avoir une vision commune, un référentiel d'évaluation interne a été élaboré en septembre 2019. Il a été conçu de manière à rappeler les valeurs de la Fondation et les bonnes pratiques à appliquer. Mais surtout il a pour objectif de produire

des connaissances partagées sur le fonctionnement, l'organisation et les pratiques professionnelles. Portée par la direction de l'établissement, la mise en œuvre de l'évaluation interne est un moyen d'aide à la décision, de conduite du changement et de management des équipes.

Deux établissements ont débuté leurs évaluations internes en 2019. La démarche est portée par la direction de l'établissement et animées par la directrice qualité. L'ensemble des salariés y a participé. La participation des jeunes accompagnés est assurée par la mise en place de groupe d'expression.

A l'issu de ces évaluations, des plans d'actions globaux sont élaborés et sont suivis régulièrement en lien avec le siège de la Fondation.

- Elaboration des projets d'établissements :

Comme pour les évaluations internes, la plupart des établissements de la Fondation vont actualiser leur projet d'établissement afin de prendre en compte les évolutions des dernières années. Ce processus de réactualisation sera directement mis en lien avec les évaluations internes, les plans d'actions globaux et les évolutions internes et externes à la Fondation.

- Prévention et gestion des risques par la cartographie des risques

Afin de garantir la qualité de service rendu aux usagers, entrer dans une démarche de prévention et garantir une transparence dans la gestion et la gouvernance des AJD, la fondation a mis en place en 2019 une démarche de cartographie des risques.

Les objectifs de cette démarche sont les suivants :

- Disposer d'une vision globale et hiérarchisée des risques.
- Evaluer le niveau de maîtrise de ces risques
- Mettre en place les actions nécessaires pour diminuer ces risques

Un COPIL dédié a été mis en place en septembre. Il a élaboré la feuille de route et l'outil de cartographie. 6 groupes de travail vont permettre de traiter les familles de risques suivantes :

- Cœur de métier
- Stratégiques (gouvernance)
- Communication
- RH
- Financiers
- Conformité / supports

L'actualisation de la cartographie se fera annuellement.

Perspectives 2020

- Poursuite de l'accompagnement des établissements dans leurs démarches qualité interne et dans leur renouvellement d'habilitation.
- Amélioration du système de remontée et d'analyse des événements indésirables

Recueillir et analyser les événements que l'on désigne comme « indésirables » est au cœur de la culture de sécurité et des démarches d'amélioration continue. Mettre en place une réflexion commune et un partage d'expérience entre pairs sur ce sujet permet de faire face à un événement inhabituel en prenant les mesures immédiates adaptées et par la suite de rechercher l'ensemble des facteurs pouvant expliquer sa survenue afin d'en tirer des leçons pour limiter le risque à l'avenir. Harmoniser et ancrer ce fonctionnement dans la culture AJD permettra :

- De repérer la récurrence de certains problèmes et d'apporter une solution associative adéquate ;
 - De garder trace de l'ensemble des événements et de les objectiver ;
 - De prendre du recul par rapport aux événements, d'en faire une analyse collective afin d'agir sur les causes profondes. Cela permet de conserver la mémoire du risque et de renforcer la démarche de prévention.
- Informatisation du dossier de l'utilisateur

Le dossier unique de l'utilisateur recueille l'ensemble des informations nominatives à caractère professionnel, socio-éducatif, administratif, médical, paramédical utiles dans la compréhension d'une situation ou d'une problématique, à la conception du projet ou encore à l'évaluation des actions entreprises.

Les enjeux sont doubles :

- Pour les usagers, le dossier doit garantir l'individualisation de son accompagnement, la protection de l'information le concernant, et l'accès à son dossier.
- Pour le professionnel, le dossier a vocation à organiser l'intervention de chacun des professionnels, de servir de fil conducteur à l'accompagnement et garder la mémoire des actions entreprises.

Informatiser ce dossier, actuellement sous format principalement papier permettra de sécuriser la conservation des données de l'utilisateur et de donner un espace de travail commun aux professionnels en toute confidentialité selon leurs droits d'accès. L'année qui vient sera

dédiée à la réalisation d'audits de besoins auprès de chaque structure, à la réalisation d'un cahier des charges précis et à la recherche d'éditeurs de logiciel qui répondent à nos besoins.

Le Patrimoine & l'Environnement du Travail

L'arrivée du Responsable de l'Environnement du Travail a coïncidé avec la fin des travaux de la Maison d'Enfant Pomme d'Api. Ce dossier de construction a rythmé l'année au fil de la prise de connaissance du dossier passé et des réglages à venir. Différentes visites de conformité sont en cours et déboucheront sur des travaux de reprise afin de permettre l'accueil des jeunes et le travail des salariés dans les meilleures conditions possibles, aussi bien sur les toitures qu'au niveau des évacuations pour la partie gros œuvre.

En parallèle de ce dossier, le Responsable de l'Environnement du Travail a pris connaissance de la situation du patrimoine de la fondation afin de mettre en place des travaux dans certains cas et des outils de suivi pour les années à venir.

2019 a aussi été l'année de la finalisation de la fusion-absorption de Majo Logement par la Fondation. Majo Logement représente aujourd'hui 42 logements loués à AILJO (Association d'Aide au Logement des Jeunes) qui assure la gestion locative de ces biens auprès d'un public sous condition de ressources. Comme pour l'ensemble de sites, des visites sont actuellement en cours afin d'avoir une connaissance plus précise des biens et des travaux nécessaires à la pérennité des logements.

Ainsi, la Fondation a lancé la remise en état de 4 appartements avant la remise en location dans un souci de qualité de vie et d'accueil (changement de radiateurs électriques, remise en peinture, reprise des étanchéités des sols dans les pièces d'eau, etc.).

Également avec Majo Logement et en partenariat avec AILJO, la Fondation AJD lancera en 2020 un projet de réhabilitation d'un immeuble de 11 logements dont l'acquisition est prévue avec la Métropole de Lyon au deuxième semestre.

Dans l'objectif d'améliorer ses sites, la Fondation a notamment décidé d'accompagner les transformations de l'établissement Les Trois Planches, de lancer la transformation de 2 studios route de Strasbourg à Caluire, de repenser l'utilisation du Mille Club, ainsi que de prévoir la réhabilitation des locaux du SAPMN, parmi divers projets en cours ou à venir.

La Communication & le Fundraising

Dans le cadre de la restructuration du fonctionnement du siège et des fonctions supports de la Fondation, la Direction Générale a décidé fin 2018 d'embaucher un Responsable Communication, Fundraising & Mécénat.

L'objectif de cette embauche était de professionnaliser la communication de la Fondation d'une part et de booster la recherche de fonds privés d'autre part.

A son arrivée et après un bref état des lieux, le Responsable Communication a établi, en collaboration avec la Direction Générale, un plan de communication triennal 2019 - 2021. Ce plan de communication a été validé par le Conseil de Surveillance le 12 février 2019.

Le rapport qui suit fait état des avancées réalisées durant l'année 2019 ; des objectifs qui ont été atteints et ceux qu'il reste à atteindre.

Communication 2019

En 2019, l'enjeu principal était de clarifier le discours et les missions de la Fondation, tout en préparant les supports et médias pour la communication auprès du grand public, des partenaires institutionnels et des entreprises.

- L'élaboration du discours de la Fondation

Les missions, valeurs, actions et raisons d'être de la Fondation ont été remises à plat et retravaillées pour être clarifiées et simplifiées. En effet, cette étape préalable à toute communication était primordiale car le grand public et les partenaires doivent pouvoir identifier un discours clair.

- Le maintien et l'amélioration des actions menées

Les actions menées jusqu'à présent par la Direction Générale ont été reprises par le responsable Communication.

Les réseaux sociaux (créés depuis plusieurs années mais restés inactifs) ont été réactivés, le site internet retravaillé et la communication print (magazine Histoires Vraies, plaquettes de présentation, ...) maintenue.

histoiresvraies



La promotion de la Brocante Solidaire de la Fondation a été particulièrement soignée et a permis de générer des retours sans précédent :

- 17 articles dans la presse
- 20 000 personnes atteintes via les réseaux sociaux (Facebook, Instagram & Twitter)
- 4 300 consultations de la page « brocante solidaire » sur le site de la Fondation
- 600 courriers et emails envoyés
- 10 000 flyers distribués
- 10 jours d'affichage sur les panneaux lumineux de la ville de Lyon & sur le panneau appartenant à la Fondation.



Fondation **AJD**
Maurice Gounon

BROCANTE SOLIDAIRE
des **AJD**

**UN PETIT PLAISIR
POUR UN GRAND SOUTIEN !**

Tout en vous faisant plaisir, vos achats contribuent à financer les actions de la Fondation auprès des plus démunis

Samedi 6 avril 2019 de 9h à 18h30
Dimanche 7 avril 2019 de 10h à 18h

ENTRÉE GRATUITE

13 rue Saint-Simon - 69009 LYON
(à 5mn de la Gare de Vaise)

Faites 1 geste pour notre planète
VENEZ À VELO !
Révision gratuite de votre vélo avec AJD Cycles !
L'atelier de vélo de la Fondation qui œuvre pour l'insertion professionnelle des jeunes.

BROCANTE SOLIDAIRE
de la Fondation **AJD**
6 & 7 AVRIL 2019

Tous les bénéfices de la brocante permettront de financer les actions de la Fondation AJD en faveur des enfants et des adultes en difficulté.

| Récupération de dons en nature | Tri et préparation des stands | Ventes à la Brocante | Financement de projets |
|--|--|--|--|
| Tout au long de l'année, vous pouvez donner à la brocante de la Fondation. La brocante est ouverte tous les lundis après-midi, de 14 h à 17h pour vous accueillir et recevoir les dons. | Les bénévoles de la brocante réceptionnent, trient et préparent les dons dans chaque stand. Merci à tous nos bénévoles pour leur engagement et leur soutien quotidien ! | Deux fois par an, la brocante s'ouvre au public. 1 500 m ² d'espace de vente à votre disposition ! | Vacances pour les enfants accueillis, formations, places d'hébergement supplémentaires... Voici quelques exemples de projets que vos achats financent ! |

La fondation AJD Maurice Gounon a obtenu le label « Don en confiance ». Cette labellisation permet de garantir le respect des quatre grands principes du don en confiance : respect du donateur, transparence, désintéressement et recherche d'efficacité. Ce label est un gage de transparence et de qualité pour la Fondation.

→ Visitez notre page facebook 

→ Retrouvez nos actions

foundation-ajd.com
04 78 08 23 83
brocante@fondation-ajd.com

La brocante est située au 13 rue Saint Simon 69009 Lyon

- La mise en place de nouveaux outils

Le deuxième enjeu de 2019 était de travailler sur la notoriété de la Fondation, très peu connue du grand public en région Auvergne-Rhône-Alpes ou ailleurs.

Pour améliorer la notoriété, deux actions de fond ont été mises en place avant le lancement d'une campagne de notoriété plus ponctuelle en 2020 / 2021.

- L'implantation d'outils digitaux pour être plus présents en ligne :
 - Référencement naturel et payant Google
 - Retargeting sur les réseaux sociaux
 - Publicités en display

Retour quantitatif sur la présence en ligne :

- + 30 000 impressions de l'annonce Google (référencement payant)
- Taux de clic sur les annonces de 12 % (vs 4,5 % dans le reste du secteur)
- + 98 500 personnes touchées via le retargeting (publicités suite à une recherche sur les réseaux sociaux pour plus de 250 000 impressions des publicités)
- + 560 000 impressions des publicités en display (affichage de bannières sur des sites internet aléatoires)



- Le travail avec une agence de Relations Presse pour être plus présents dans les médias :
 - Exploitation du fichier de journalistes à jour de l'agence
 - Création d'un dossier de presse
 - Création de 9 communiqués de presse, en fonction des actualités de la Fondation

Retour quantitatif sur la présence dans les médias :

- 24 articles papier dans la presse locale et régionale
- 26 articles web dans la presse locale
- 2 articles radio dont 1 interview de Maryse Chevalier sur RCF
- 6 relais d'influenceurs (Instagram & Facebook)

Fundraising 2019

- Dons financiers

Dans le contexte d'une crise du don sans précédent et grâce à une couverture médiatique amplifiée (en ligne et dans la presse notamment), les dons financiers à la Fondation ont vu une augmentation de 7 % (hors donations, legs, et dons en nature) en 2019.

Ce résultat est plutôt positif compte tenu de la chute de 22 % constatée entre 2017 et 2018. Il semble que les dons financiers soient en train de progressivement augmenter.

Le nombre de nouveaux donateurs est en progression. En 2019, la Fondation compte 120 nouveaux donateurs par rapport à 105 en 2018.

Le don moyen est stable par rapport à 2018, soit environ 115 € par donateur et par an.

En 2019, l'accent mis sur le digital a porté ses fruits car les dons par internet (via le site de la Fondation) et par carte bleue ont augmenté de 120 % en 2018 et de 20 % en 2019.

- Dons en nature & Brocante Solidaire

Les dons en nature et la Brocante Solidaire de la Fondation ont atteint un record historique en 2019 avec plus de 214 000 € levés (contre 197 000 € en 2018). Cette progression peut être due à la présence de nouveaux stands (Mirly, Dons Solidaires, ...) et à l'augmentation de la fréquentation de la Brocante et à une meilleure communication autour de l'événement.

- Donations & legs

En 2019, la Fondation a reçu peu de donations et legs par rapport à 2018 : 153 987 € (contre 522 951 € en 2018).

Très difficiles à prévoir, ces ressources sont, pour le moment, considérées comme des ressources complémentaires bienvenues, mais sur lesquelles nous ne pouvons pas compter dans la préparation des budgets de communication annuels.

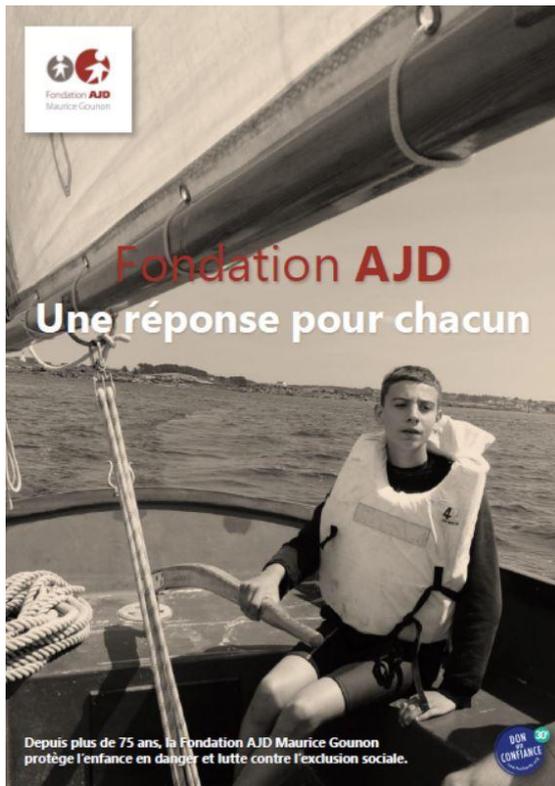
Si l'on ne compte pas les donations et legs, on constate que les dons à la Fondation ont augmenté de + 41,6 K €. Cependant, l'année 2018 étant exceptionnelle grâce à des legs, on constate au total un manque à gagner de près de 330 K €.

Objectifs 2020

2019 a été une année de préparation et de mise en place de la communication future de la Fondation AJD.

En 2020, il s'agit de poursuivre et d'amplifier les actions menées avec des objectifs bien précis :

- Continuer à travailler sur le discours de la Fondation, en perpétuelle progression (terminer la refonte du site internet, finaliser les plaquettes des établissements, etc.).
- Assoir la notoriété de la Fondation en poursuivant les actions menées en 2019 et en allant plus loin (réaliser des vidéos de présentation, lancer des campagnes publicitaires de notoriété, etc.).
- Développer la collecte de fonds (créer des collectes ponctuelles et porter des projets de la Fondation et ses établissements).



Fondation **AJD**
Maurice Gounon

Fondation AJD

Une réponse pour chacun

Depuis plus de 75 ans, la Fondation AJD Maurice Gounon protège l'enfance en danger et lutte contre l'exclusion sociale.




Fondation **AJD**
Maurice Gounon

AJD / Pomme d'Api



Pomme d'Api est un établissement géré par la Fondation AJD, qui accueille et accompagne des jeunes sur différents lieux de vie.

En harmonie avec la culture des AJD (Amis du Jeudi, Dimanche), Pomme d'Api a fait le choix de créer des petites unités de vie pour les adolescents qui lui sont confiés.

Ces unités de vie sont réparties sur quatre services au sein de Pomme d'Api :

- L'internat
- Les « Villas »
- Le service MNA Albigny
- Le service « Jeunes Majeurs »

POUR QUI ?

110 mineurs & majeurs accompagnés chaque année

- Des adolescents âgés de 13 à 18 ans, placés sur décision de justice.
- Des jeunes majeurs âgés de 18 à 21 ans, ne bénéficiant pas de soutien familial et ayant besoin d'aide pour parvenir à l'aboutissement de leur projet personnel et professionnel.
- Des Mineurs Non Accompagnés placés par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) en accompagnement pérenne.

Notre mission

Notre principale mission est d'aider chaque personne qui nous est confiée à devenir autonome et à évoluer sereinement dans la société.

Cet accompagnement se décompose en plusieurs volets :

- Un hébergement adapté en fonction de ses besoins (en collectif, en autonomie ou en semi-autonomie).
- Un travail sur le sens et la réalité du placement.
- Une aide dans la création du projet personnalisé en partenariat avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).
- Un suivi de la mise en œuvre du projet personnalisé.



Les Ressources Financières

Au 31 décembre 2019, les fonds propres de la Fondation s'élèvent à 16 067 681 €.

Ils comprennent notamment la dotation de la Fondation à hauteur de 14 767 706 €, qui est composée d'un patrimoine immobilier pour un montant de 12 793 416 € et de placements financiers pour 1 974 290 €.

La hausse des fonds propres de la Fondation au 31 décembre 2019 repose principalement sur l'augmentation des fonds associatifs, des subventions d'investissements liés à la fusion absorption de Majo Logement et du résultat de la Fondation.

Sur le plan financier

La Fondation retient en matière de legs, le strict principe comptable appliqué aux fondations en comptabilisant les legs en produit, par le biais du compte de résultat.

La Fondation dispose d'un parc immobilier significatif qui constitue l'essentiel de son patrimoine.

Il comprend 33 tènements immobiliers, d'une valeur brute comptable de 14 229 312€.

L'endettement de la Fondation sur fonds propres (capital restant dû des emprunts) s'élève à 1 681 539 € au 31 décembre 2019 (1 321 859 € en 2018). En 2019, les emprunts opérationnels d'un montant de 1 940 677 € (1 167 856 € en 2018) ont leurs frais financiers, dans la plupart des cas, en quasi-totalité couverts par les prix de journée, les tarifs journaliers ou les dotations globales des établissements supportés par les organismes de tarification.

La trésorerie nette de la Fondation s'élève au 31/12/2019 à 5 141 238 € (4 366 394 € en 2018). L'augmentation s'explique principalement par l'apport de trésorerie lié à la fusion absorption de la Majo logement pour un montant de 954 705 € compensé en partie par le financement sur fonds propres de la fin de la reconstruction de la maison de Pomme d'Api et des travaux d'aménagement du nouvel établissement LAMNA.

Sur le plan des activités

La Fondation a enregistré pour l'année 2019 des produits à hauteur de 15 729 474 € (13 578 479 € en 2018) principalement composés de :

- Prix de journée et des dotations globales des établissements 14 933 257 € (12 872 387 € en 2018).
- Prestations de services et d'hébergement liés au fonctionnement de nos établissements 490 501 € (463 481 € en 2018).

- Loyers perçus des immeubles de rapport de la Fondation 305 716 € (242 611 € en 2018).

L'activité des établissements dans leur ensemble reste stable.

Pour le secteur Enfance, la maison d'enfants de Pomme d'Api a vu sa capacité d'accueil augmenter de quasi 100% sur le service des MNA d'Albigny. L'établissement LAMNA (lieu d'accueil de mineurs non accompagnés) a ouvert sur la commune de Vaulx en Vélin en avril 2019 avec une capacité de 47 places dans un premier temps, puis avec un objectif de 192 places au 1er décembre 2019.

En ce qui concerne les charges, pour la majeure partie des établissements, elles ont été contenues dans le cadre de leur enveloppe budgétaire respective.

Parmi nos différentes ressources, le bénévolat et le mécénat sont très importants. Ils permettent le financement de nouveaux projets et de soutenir des actions mal ou non financées. Sans cette générosité de chacun, ces actions ne pourraient perdurer dans le temps.

Faits marquants avec un impact positif en 2019

L'intégration par fusion/absorption de l'association MAJO Logement, devenue aujourd'hui AJD MAJO Logement, a permis d'intégrer un patrimoine d'une quarantaine de logements et un apport en trésorerie de 954 000 euros.

Faits marquants avec un impact négatif en 2019

L'ouverture du service LAMNA a impacté les finances de la Fondation puisque la Métropole de Lyon ne pouvait, du fait de son statut de collectivité, faire les avances financières pour répondre à ce besoin urgent d'accueil du flux de plus en plus important de jeunes migrants MNA.

L'ouverture de 192 places d'accueil prévue en plusieurs phases a nécessité une mise en place d'appartements, d'équipements et recrutements de personnel, préalablement à l'ouverture du service. A la suite de quoi la montée en charge progressive, beaucoup plus lente que prévue, est venue impacter les ressources financières du service. Cette augmentation lente de l'effectif de jeunes accueillis est conséquente à l'impossibilité des services de la Métropole d'orienter les jeunes au rythme souhaitable.

Afin de ne pas pénaliser la Fondation qui s'était montrée très volontaire et réactive en apportant une réponse rapide et adaptées, le prix de journée de l'établissement a donc fait l'objet d'un réajustement à la hausse pour combler ce décalage.

Par ailleurs, le coût de la reconstruction de notre maison d'enfants Pomme d'Api a dépassé les prévisions, pour un montant de 593 853 euros, en raison d'un différend important avec le promoteur en charge de cette construction. Ce différend concerne principalement la qualité de réalisation des travaux qui a obligé la Fondation à financer des prestations imprévues ou à remplacer de médiocres réalisations de la part du promoteur. Le contentieux en cours ne nous permettra pas d'obtenir un dédommagement dans le court terme alors que les charges payées par la Fondation ont impacté le résultat 2019.

De plus, le nouveau Mandat de Gestion exercé par la Fondation sur l'association Mirly-Solidarité a permis au Directoire de la Fondation de lancer une profonde restructuration afin de pallier les pertes récurrentes générées depuis plusieurs années par absence de direction stratégique au sein de Mirly-Solidarité. La situation économique catastrophique de Mirly impactait chaque année les finances de la Fondation, à hauteur de 150 000 euros/an.

Les pertes financières récurrentes depuis 2015, les ateliers devenus dangereux du fait de leur configuration et de machines obsolètes, les objectifs des services d'accompagnement non remplis, etc., faisant courir à nouveau un risque de dépôt de bilan, il a été décidé de recourir au licenciement économique du directeur de Mirly-Solidarité en mars 2019.

Ce poste non remplacé a permis de limiter les pertes et la direction a été confiée à un directeur de la Fondation. L'objectif 2019-2020 est de restructurer totalement l'association Mirly-Solidarité en lien avec les possibilités internes de la Fondation et avec l'engagement des financeurs : Métropole de Lyon, Ville de Lyon, FSE, DIRECCTE.

Compte tenu de la réorganisation initiée depuis 2019 au sein de l'association Mirly-Solidarité et des projets menés, le résultat comptable prévu pour Mirly-Solidarité a été évalué, conformément au budget prévisionnel 2020, à -13 000 €. Ce résultat sera toutefois compensé par les autres activités de la Fondation et les dotations.

A l'issue d'une période de transition d'une année et de la réorganisation des activités, la Fondation espère parvenir à équilibrer les comptes de Mirly-Solidarité en 2021.

Événements postérieurs à la clôture

L'état d'urgence sanitaire pour pandémie liée au Covid-19 a été prononcé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) le 30 janvier 2020. S'agissant d'un événement post-clôture, non lié à des conditions existant au 31/12/2019, cet événement n'a pas d'incidence sur le bilan et les comptes de résultat à cette date.

Les comptes annuels ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation. Les activités ont commencé à être affectées par le Covid-19 au premier trimestre 2020 et l'entité s'attend



Fondation **AJD**
Maurice Gounon

à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. La Fondation, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le Gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

A date d'arrêté des comptes par le Directoire des états financiers 2019 de la Fondation, la direction de la Fondation n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation.

Bilan Actif 2019

| | Brut au 31/12/2019 | Amortissements & provisions | Net au 31/12/2019 | Net au 31/12/2018 |
|--|-----------------------|--------------------------------|----------------------|----------------------|
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 143 747 | 138 322 | 5 424 | 18 212 |
| Immobilisations incorporelles | 143 747 | 138 322 | 5 424 | 18 212 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 23 750 396 | 8 604 490 | 15 145 906 | 13 563 874 |
| Terrains | 2 364 294 | | 2 364 294 | 2 379 294 |
| Constructions et agencements | 17 664 723 | 6 559 842 | 11 104 882 | 8 910 554 |
| Installations techniques, matériel et outillage | 569 088 | 343 985 | 225 104 | 138 376 |
| Autres immobilisations corporelles | 3 032 052 | 1 700 664 | 1 331 388 | 668 200 |
| Immobilisations corporelles en cours | 120 239 | | 120 239 | 1 467 450 |
| TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES | 23 894 143 | 8 742 812 | 15 151 331 | 13 582 086 |
| IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 768 852 | 587 815 | 181 037 | 233 216 |
| Participations et créances rattachées à des participations | 5 488 | | 5 488 | 5 883 |
| Autres titres immobilisés | 42 014 | | 42 014 | 43 249 |
| Prêts | 6 442 | | 6 442 | 52 497 |
| Autres immobilisations financières | 714 908 | 587 815 | 127 093 | 131 587 |
| TOTAL I | 24 662 994 | 9 330 627 | 15 332 368 | 13 815 302 |
| STOCKS ET EN-COURS | 38 032 | | 38 032 | 34 158 |
| Matières premières et frs | | | | |
| Autres approvisionnements | 38 032 | | 38 032 | 34 158 |
| En cours de production (biens et services) | | | | |
| Marchandises | | | | |
| Avances et acomptes versés sur commandes | 63 463 | | 63 463 | 22 125 |
| CREANCES | 1 960 088 | 6 182 | 1 953 905 | 1 605 716 |
| Clients et comptes rattachés | 1 668 096 | 6 182 | 1 661 914 | 1 321 229 |
| Autres créances | 291 992 | | 291 992 | 284 487 |
| Valeurs mobilières de placement | 568 965 | | 568 965 | 1 173 518 |
| Disponibilités | 4 572 273 | | 4 572 273 | 4 146 018 |
| Charges constatées d'avance | 143 817 | | 143 817 | 92 298 |
| TOTAL II | 7 346 638 | 6 182 | 7 340 456 | 7 073 833 |
| TOTAL GENERAL (I + II) | 32 009 633 | 9 336 809 | 22 672 823 | 20 889 135 |

Bilan Passif 2019

| | Exercice 2019 | Exercice 2018 |
|--|-------------------|-------------------|
| FONDS ASSOCIATIFS | | |
| Fonds associatifs sans droit de reprise | 16 823 817 | 15 958 386 |
| Fonds associatifs avec droit de reprise | | |
| Subventions d'investissements | | |
| Réserves | | |
| Excédents affectés à l'investissement | 833 989 | 799 404 |
| Réserves de compensation | 160 643 | 135 726 |
| Réserves de trésorerie | 757 924 | 757 924 |
| Report à nouveau | (3 397 829) | (3 435 778) |
| Résultat de l'exercice | (382 538) | 64 405 |
| AUTRES FONDS ASSOCIATIFS | | |
| Fonds associatifs avec droit de reprise | | |
| Résultats sous contrôle de tiers financeurs | 302 381 | 354 438 |
| Subventions d'investissement sur biens non renouvelables | 969 294 | 184 985 |
| Provisions réglementées | | |
| TOTAL I | 16 067 681 | 14 819 490 |
| PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES | 91 920 | 32 600 |
| Provisions pour risques | 91 920 | 32 600 |
| Provisions pour charges | | |
| FONDS DEDIES | | |
| - Sur subventions de fonctionnement | | |
| TOTAL II | 91 920 | 32 600 |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 3 630 196 | 3 448 843 |
| Emprunts et dettes financières diverses | 397 896 | 411 774 |
| Avances et acomptes reçus sur commandes en cours | 18 421 | 3 865 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 532 866 | 358 862 |
| Dettes fiscales et sociales | 1 772 021 | 1 496 593 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 128 657 | 292 899 |
| Autres dettes | 22 164 | 24 209 |
| Produits constatés d'avance | 11 003 | |
| TOTAL III | 6 513 223 | 6 037 045 |
| TOTAL GENERAL (I + II + III) | 22 672 823 | 20 889 135 |

Compte de résultat / Produits

| | Exercice 2019 | Exercice 2018 |
|---|-------------------|-------------------|
| Production vendue Services | 15 423 759 | 13 335 868 |
| Production vendue Biens | 311 700 | 256 947 |
| Libéralités reçues : Dons | 573 406 | 912 556 |
| Ventes de marchandises | 35 772 | 13 432 |
| Produits accessoires | | |
| Sous-Total A | 16 344 636 | 14 518 803 |
| Production immobilisée stockée | | |
| Subventions d'exploitation | 503 740 | 515 891 |
| Reprise sur provisions et amortissement, transfert de charges | 313 270 | 398 933 |
| Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs | | |
| Autres produits | 308 549 | 339 268 |
| Sous-Total B | 1 125 558 | 1 254 093 |
| TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION | 17 470 195 | 15 772 895 |
| Déficit d'exploitation | (290 641) | |
| Produits d'autres valeurs mobilières | | 22 |
| Autres intérêts et produits assimilés | 58 624 | 53 882 |
| Reprises sur provisions et transfert de charges | 26 474 | |
| Différences positives de change | 186 | 208 |
| Produits nets sur cessions de VMP | | |
| TOTAL PRODUITS FINANCIERS | 85 284 | 54 113 |
| Déficit financier | (176 048) | (120 011) |
| Sur opérations de gestion | 606 | 1 950 |
| Sur opérations de capital | 194 312 | 155 238 |
| Quote-part des subv d'investissements sur biens non renouvelables virée au résultat | 0 | 0 |
| Libéralités reçues : Legs | | |
| Reprises de provisions et transfert de charges | 0 | 0 |
| TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS | 194 918 | 157 188 |
| Déficit exceptionnel | | |
| Report des ressources non utilisées s/ex antérieurs | | |
| Déficit | (382 538) | |
| TOTAL GENERAL | 18 132 934 | 15 984 196 |

Compte de résultat / Charges

| | Exercice 2019 | Exercice 2018 |
|---|-------------------|-------------------|
| Achats de marchandises | 1 000 | 652 |
| Variation des stocks de marchandises | | |
| Achats stockés d'approvisionnements et matières premières | 18 564 | 18 667 |
| Variation des stocks d'approvisionnements | (3 874) | (7 086) |
| Autres achats et charges externes | 5 690 345 | 4 777 775 |
| Impôts, taxes & versements assimilés | 953 283 | 703 829 |
| Salaires et traitements | 6 777 234 | 6 331 314 |
| Charges sociales | 3 077 543 | 2 897 715 |
| Dotations aux amortissements sur immobilisations | 1 000 689 | 747 696 |
| Dotations aux provisions sur immobilisations | | |
| Dotations aux provisions sur actif circulant | 6 108 | 8 515 |
| Dotations aux provisions pour risques et charges | 59 320 | 17 600 |
| Autres charges | 180 624 | 147 263 |
| TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION | 17 760 835 | 15 643 941 |
| Excédent d'exploitation | | 128 954 |
| Dotation aux amortissements et provisions | 205 000 | 126 474 |
| Intérêts et charges assimilées, pertes de change | 44 493 | 47 521 |
| Charges nettes sur cessions de VMP | 11 839 | 128 |
| TOTAL CHARGES FINANCIERES | 261 332 | 174 123 |
| Excédent financier | | |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion | 5 748 | 45 937 |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital | 105 019 | 55 790 |
| Dotations aux amortissements et autres provisions | | |
| Engagements à réaliser s/ressources affectées | | |
| TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES | 110 767 | 101 727 |
| Excédent exceptionnel | 84 151 | 55 461 |
| Excédent | | 64 405 |
| TOTAL GENERAL | 18 132 934 | 15 984 196 |

Compte Emploi-Ressources

| EMPLOIS | | Emplois de 2019 (compte de résultat) | Affectation des ressources collectées auprès du public sur 2019 | Emplois de 2018 (compte de résultat) | Affectation des ressources collectées auprès du public sur 2018 | RESSOURCES | | Ressources collectées sur 2019 (compte de résultat) | Ressources collectées auprès du public utilisées sur 2019 | Ressources collectées sur 2018 (compte de résultat) | Ressources collectées auprès du public utilisées sur 2018 |
|--|--|---|---|---|---|---|--|--|---|--|---|
| | | | | | | REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE (4) | | | | | |
| | | | | | | | | | 0 | | 0 |
| 1- MISSIONS SOCIALES | | 16 309 856 | 131 406 | 13 903 376 | 481 195 | 1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC | | 585 206 | 585 206 | 912 556 | 912 556 |
| 1-1 Réalisées en France | | | | | | 1-1 Dons et legs collectés | | | | | |
| Actions réalisées directement | | 16 054 456 | | 13 763 376 | 476 350 | Dons manuels non affectés | | 205 022 | 205 022 | 191 510 | 191 510 |
| Versement à d'autres organismes agissant en France | | 255 400 | 131 406 | 140 000 | 4 845 | Dons manuels affectés (Brocante) | | 214 397 | 214 397 | 198 095 | 198 095 |
| 1-2 Réalisées à l'étranger | | | | | | Dons manuels affectés | | | | | |
| Actions réalisées directement | | | | | | Legs et autres libéralités non affectées | | 153 987 | 153 987 | 522 951 | 522 951 |
| Versement à un organisme central ou d'autres organismes | | | | | | Legs et autres libéralités affectées | | | | | |
| 2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS | | 55 547 | 55 547 | 44 141 | 44 141 | 1-2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public | | 11 800 | 11 800 | | |
| 2-1 Frais d'appel à la générosité du public (1) | | 55 547 | 55 547 | 44 141 | 44 141 | 2- AUTRES FONDS PRIVÉS | | | | | |
| 2-2 Frais de recherche des autres fonds privés | | | | | | 3- SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS | | 503 740 | | 515 891 | |
| 2-3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics | | | | | | 4- AUTRES PRODUITS (2) | | 16 653 107 | | 14 496 170 | |
| 3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT (3) | | 1 702 153 | 398 253 | 1 946 159 | 387 220 | TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT | | 17 742 052 | | 15 924 616 | |
| I TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT | | 18 067 556 | 585 206 | 15 893 676 | 912 556 | II REPRISE DES PROVISIONS | | 8 392 | | 59 580 | |
| III DOTATION AUX PROVISIONS | | 65 428 | | 26 115 | | III REPRISE DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS | | 0 | | | |
| III ENGAGEMENTS A RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES | | | | | | IV VARIATION DES FONDS DÉDIÉS COLLECTÉS AUPRÈS DU PUBLIC (cf. tableau des fonds dédiés) | | | | | |
| IV EXCÉDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE | | | 0 | 64 405 | 0 | V INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE | | 382 540 | | | |
| TOTAL GÉNÉRAL | | 18 132 984 | | 15 984 196 | | TOTAL GÉNÉRAL | | 18 132 984 | | 15 984 196 | |
| V Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public | | | | | | SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE | | 0 | | 0 | |
| VI Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées par les ressources collectées auprès du public à compter de la première application du règlement | | | | | | VI Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public | | 585 206 | 585 206 | 912 556 | 912 556 |
| VII Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public | | | 585 206 | | 912 556 | | | | | | |
| Missions sociales (bénévolat, prestations en nature) | | | 243 207 | | 241 072 | Bénévolat | | | 215 488 | | 210 172 |
| Frais de recherche de fonds | | | | | | Prestations en nature | | | 27 719 | | 30 900 |
| Frais de fonctionnement et autres charges | | | | | | Dons en nature | | | | | |
| TOTAL | | | 243 207 | 0 | 241 072 | TOTAL | | 0 | 243 207 | 0 | 241 072 |

(1) Hors frais de communication.

(2) Comprend principalement les prix de journées, les dotations globales et les prestations de services.

(3) Le point 3 du compte emploi comprend cette année, en plus des frais de fonctionnement du siège, les frais de fonctionnement de la Fondation (hors subventions accordées). Le travail sur la notoriété de la Fondation a aussi entraîné des coûts importants en communication qui ont été ajoutés aux frais de fonctionnement.

(4) Suite à une décision du Conseil de Surveillance du 23 janvier 2020, il a été décidé de ne pas modifier le report à nouveau au 1^{er} janvier 2019 des ressources collectées auprès du public et de maintenir le solde calculé au 31/12/2018, soit 0 €.

Le rapport financier 2019 & le rapport des comptes annuels du Commissaire aux Comptes complet sont disponibles en pièce jointe de ce document ou sur demande.

Remerciements

La direction de la Fondation tient à remercier ses salariés et bénévoles qui agissent au cœur des problématiques sociales avec courage et convictions. Elle tient aussi à remercier ses généreux donateurs et mécènes car ce sont eux qui permettent la mise en œuvre de nouveaux projets au service des plus fragiles.

Elle remercie tous ses partenaires privilégiés que sont les services de :

- L'Etat : la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS), la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), l'Éducation Nationale, la CAF.
- Les Collectivités Territoriales et services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) de la Métropole de Lyon, des Départements de l'Allier, du Cher, de la Creuse, de la Loire, du Puy de Dôme et du Rhône.
- La Ville de Lyon et toutes les municipalités qui travaillent chaque jour sur le terrain avec nos établissements, nos équipes de Prévention Spécialisée et du service LAMNA.
- Nous remercions particulièrement la Mairie de Caluire qui nous soutient dans nos projets et qui nous a permis de faire aboutir la reconstruction de notre nouvelle maison de Pomme d'Api.
- Merci également à la Mairie de Lyon 9^{ème} qui soutient nos actions à l'égard de Mirly-Solidarité et de la brocante des AJD.

Nous souhaitons aussi remercier, en particulier :

- Les bénévoles de MAJO Logement et de Mirly-Solidarité sur qui la Fondation a pu compter lors des rapprochements effectués ou en cours avec ces associations.
- La direction de l'hôpital gériatrique d'Albigny avec qui nous entretenons un partenariat gagnant-gagnant pour l'accueil de MNA.
- La Banque Alimentaire et l'association Dons Solidaires avec qui nous menons des projets d'envergure au service des plus démunis.
- Les associations partenaires de RelYance : ACOLEA et Le Prado.
- L'association des Petits Frères des Pauvres qui œuvre avec le service AJD Vacances pour les séjours intergénérationnels.
- Nos mécènes du service AJD Vacances qui croient en nous et permettent de mettre en œuvre de nouveaux projets

Enfin, nous remercions tous les acteurs de terrains, partenaires de nos établissements, avec qui les projets se construisent, se travaillent, et aboutissent à de belles réussites.



Fondation **AJD**
Maurice Gounon

Fondation AJD Maurice Gounon

3 montée du Petit Versailles - 69300 Caluire & Cuire

www.fondation-ajd.com

04 78 08 23 83 / siege@fondation-ajd.com